

COMMUNE D'ANOR

REVISION DU POS ELABORATION DU PLU

Rapport de présentation

1 ère partie : analyse

Sommaire

Introduction

I - Données, analyses et objectifs

A - Le territoire et son histoire : présentation de la commune

- 1 - Situation
- 2 - Voies de communication

B- Analyse paysagère

- 1- Cadre physique et hydrologique
- 2- Eléments structurants du paysage
- 3- Unités paysagères
- 4- Entrées de ville

C- Analyse urbaine

- 1- Histoire
- 2- Organisation du territoire et organisation urbaine
- 3- Forme urbaine
- 4- Tracés et parcellaire
- 5- Espaces publics structurants
- 6- Analyse du bâti
- 7- Carte des hauteurs

D- Protections

E- Développement humain, social et économique, croissance urbaine

- 1- Historique des aménagements
- 2- Démographie
- 3- Emploi
- 4- Habitat
- 5- Equipement et propriétés communales
- 6- Transport

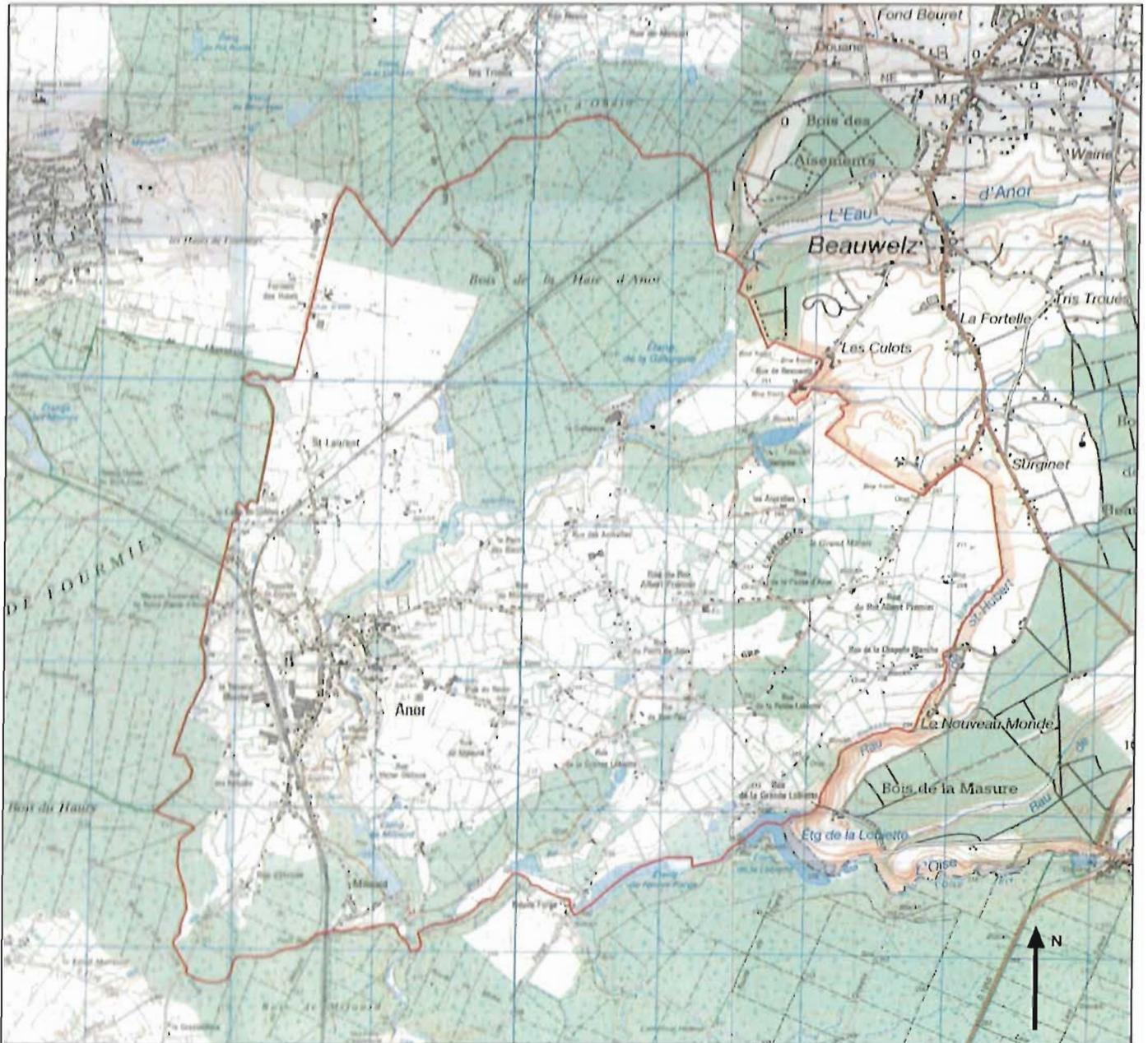
F- Synthèse : données et objectifs projectuels

Introduction

Le POS de Anor qui a été approuvé en date du 20 Mai 1981 a fait l'objet de 4 modifications. Par délibération en date du 11 octobre 2005, le conseil municipal a décidé la révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Elle a pour objectif de réajuster les objectifs originels, tout en prenant en compte les dernières préoccupations environnementales et paysagères (s'appliquant tant au paysage naturel que bâti) et le développement humain, économique, touristique de la commune et de la région environnante. Enfin, la municipalité cherche à se doter d'outils capables de l'aider dans sa démarche d'organisation du développement.

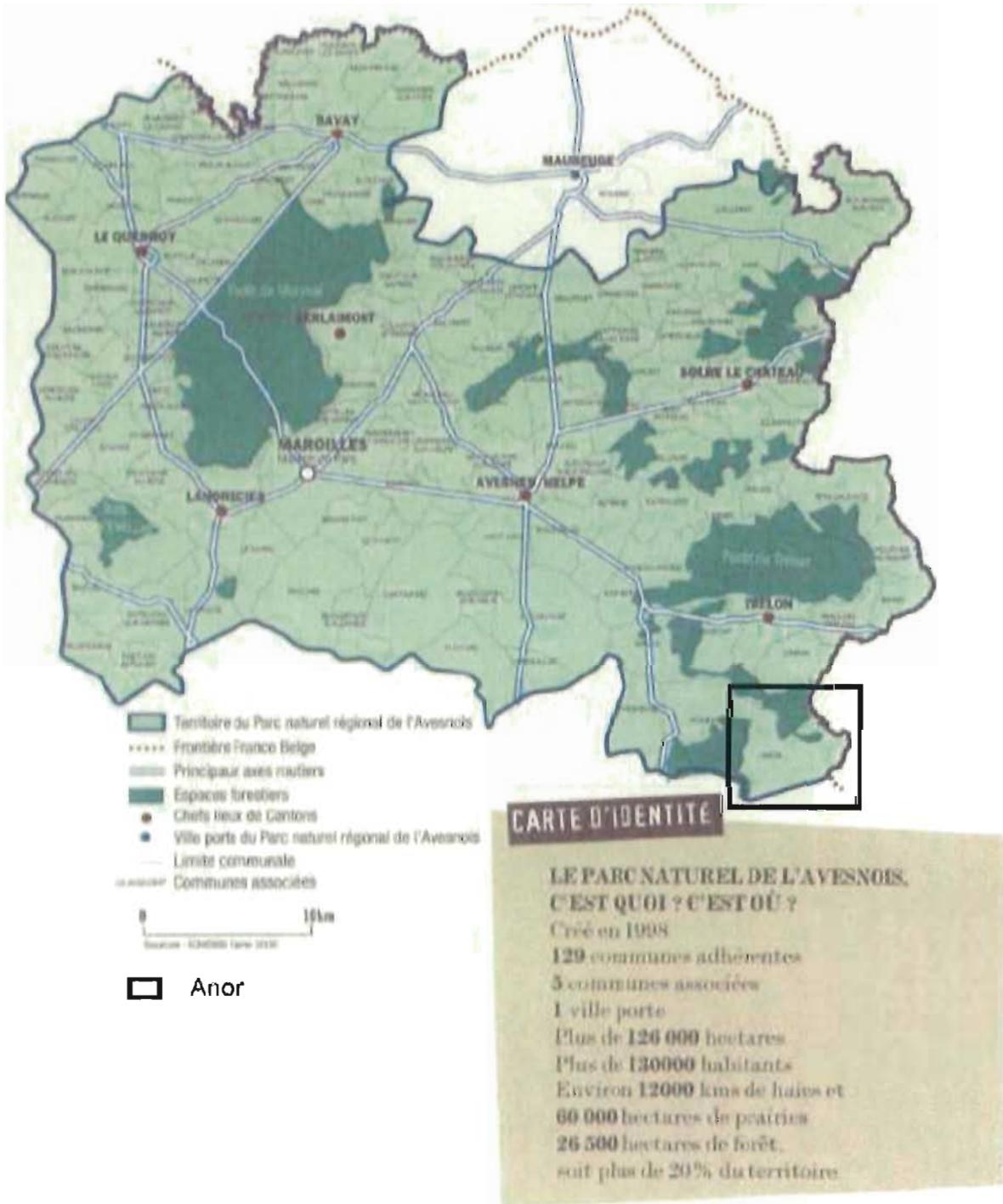
I - DONNEES, ANALYSES et OBJECTIFS

A- Le territoire et son histoire : présentation de la commune



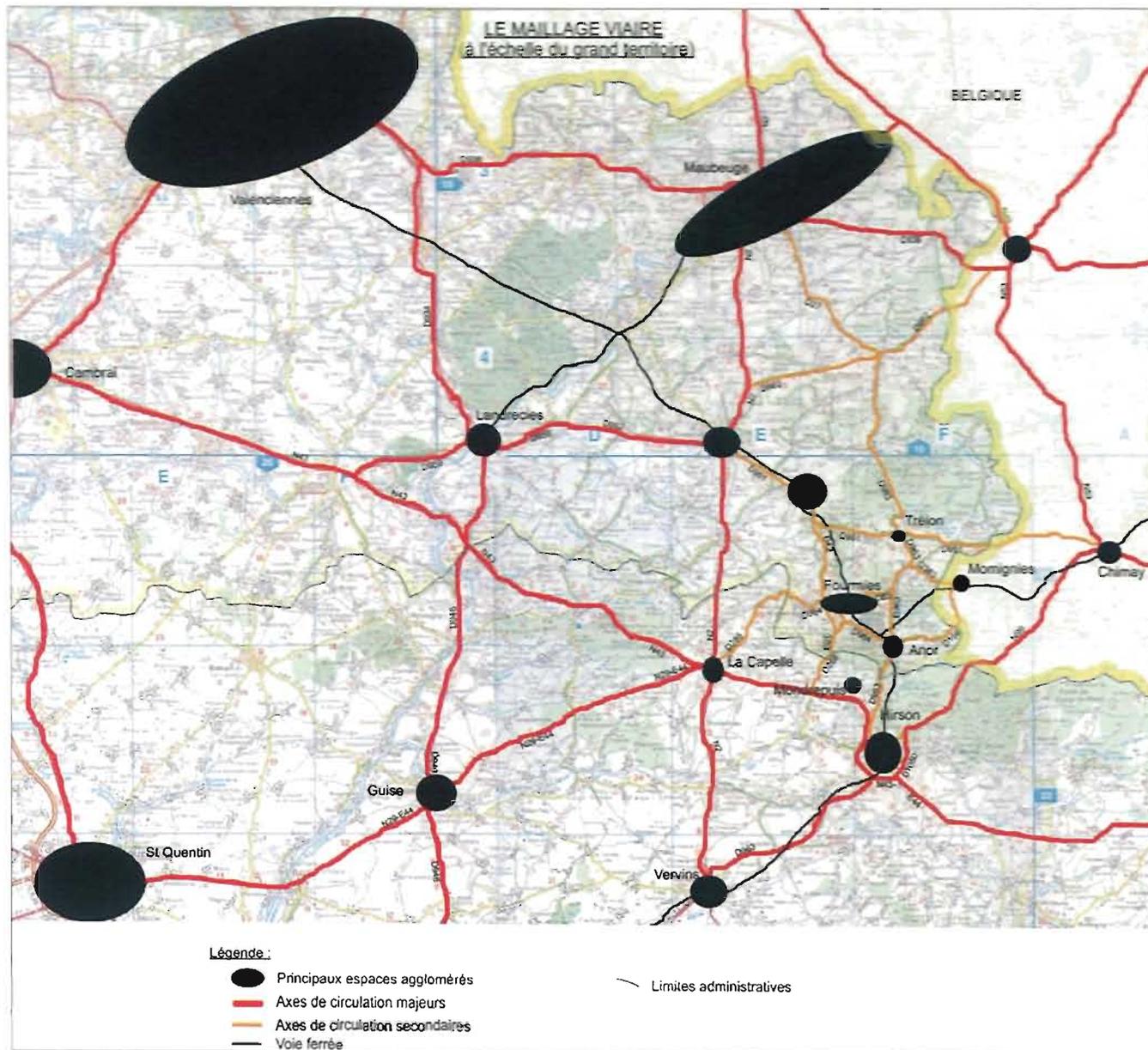
Source : extrait carte IGN au 1/25 000ème

Emprise du Parc naturel régional de l'Avesnois.

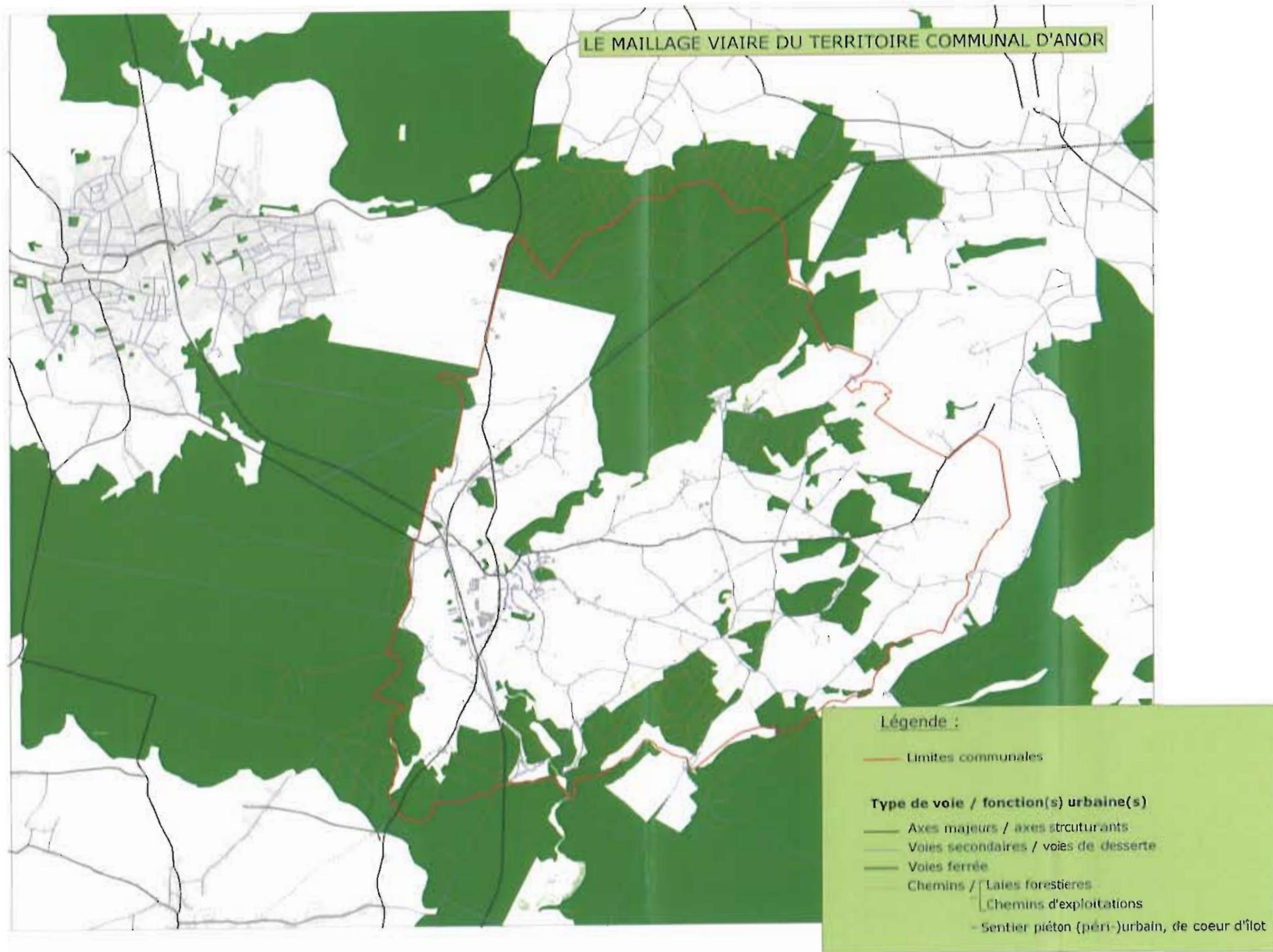


Sources : trésors et patrimoines dans le Parc naturel régional de l'Avesnois

1- Voies de communications : organisation.



Anor est une commune relativement bien desservie. Elle est irriguée et structurée par plusieurs systèmes viaires d'échelle et d'importance différentes.



Un réseau primaire à l'échelle nationale

Le territoire d'Anor se situe à proximité d'axes de circulation nationaux qui lui permettent de se relier à des pôles agglomérés et économiques plus importants : Valenciennes, Maubeuge, St Quentin, Chimay. A noter toutefois que la commune n'est traversée par aucun axe d'échelle nationale, la commune ne constituant ainsi ni un nœud de circulation majeur à l'échelle du grand territoire, ni un rôle de traverse important vers la Belgique. Le maillage viaire primaire dans lequel s'inscrit la commune la présente plutôt comme une commune satellite des villes du département de l'Aisne (Hirson, pôle aggloméré voisin et de la Capelle)

Un réseau secondaire

La commune d'Anor est irriguée par trois départementales qui traversent le territoire les unes d'Est en Ouest (**la RD 156** en prolongement de **la RD 964**) et l'autre du Nord au Sud (**la RD 963**). La partie agglomérée d'Anor se situe à l'intersection de ces départementales (croisée perpendiculaire), ce croisement s'apparentant au *cardo* et *decumanus*¹ romain. C'est par ailleurs le long de ces départementales, axes très passants, que s'est développé un habitat linéaire représentatif du village rue : constructions qui s'égrènent les unes à côté des autres le long du réseau viaire.

Si ces départementales constituent un rôle structurant au niveau du développement urbain, elles composent en outre un axe très passant notamment la partie Sud de la D963 qui relie Hirson à Anor et la D964 qui relie la commune à Fournies, pôle aggloméré et économique voisin. Du fait de leur tracé relativement rectiligne propice aux accélérations, ces tronçons, très fréquentés rappelons le, puisqu'ils constituent la liaison Hirson-Anor-Fournies-Avesnesur-Helpe, posent des questions de sécurité dans la traversée urbaine d'Anor.

Ces voies nationales et départementales qui rayonnent, relie Anor aux différents pôles présents aux alentours.

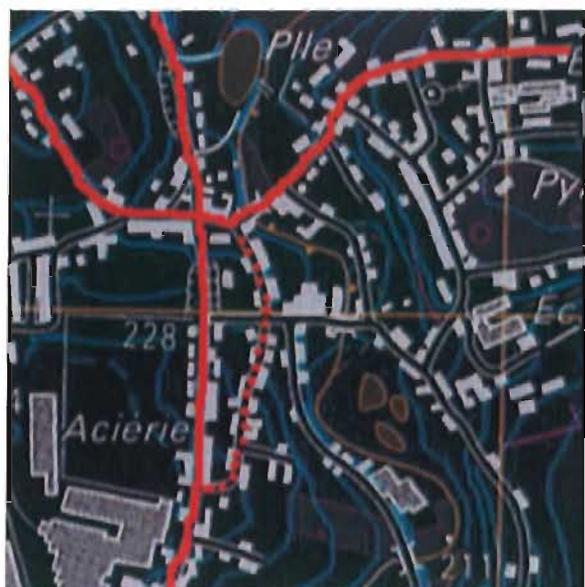
Un réseau de desserte

L'urbanisation d'Anor calquée sur le réseau viaire départementale, a ensuite gagnée les espaces en retrait par établissement de rues perpendiculaires à même de desservir de nouvelles parcelles, et ainsi de suite par renouvellement du phénomène (création d'îlots urbains). Ces rues se délimitent alors comme secondaires par rapport à l'ancienne route. Ces tracés réguliers, en forme d'arc de cercle parallèles les uns aux autres, particulièrement structurant pour l'urbanisation, s'organisent de façon diverse (voies de distribution et de desserte notamment).

Aussi, les voies urbaines de desserte ou de circulation au tracé relativement rectiligne composent elles aussi un maillage et par-là même une structure urbaine caractéristique.

Anor et ses extensions urbaines présentent une structure viaire qui correspond à la structure traditionnelle de village-rue (où les maisons s'alignent et s'égrènent le long de la route ou du chemin) qui s'est développé ensuite selon un maillage perpendiculaire en arc de cercle..

¹ Ces mots sont souvent employés pour désigner les rues principales et secondaires, se croisant à angle droit, des villes romaines.



Le village-rue

La structure traditionnelle des villages du pays est le village-rue, où les maisons s'alignent et s'égrènent le long de la route ou du chemin. Le centre est souvent matérialisé par le croisement de deux routes, sans qu'aucune forme urbaine de cœur de village ne soit perceptible.



Une première évolution du type simple est le doublement de la voie qui compose une structure de village linéaire autour d'un rectangle. Une densification peut se créer à l'intérieur des deux voies et ainsi créer un tissu urbain.



Ce système de desserte se structure également sous forme de voies et chemins liés à la desserte du territoire agricole : voies perpendiculaires et parallèles aux pentes du relief qui quadrillent l'ensemble du territoire. Il est toutefois permis de penser que ces tracés sont sans doute issus des différentes périodes de déforestation du territoire communale et se calquent sans doute sur d'anciennes laies forestières.

La voie ferrée

La voie ferrée qui s'apparente à une rocade marque une ceinture urbaine sur le flanc ouest de l'agglomération. Cette voie qui relie Anor à Hirson, à Valenciennes via Fourmies et Avesnes-sur-Helpe et à Chimay en Belgique, marque le développement économique communale.

Cette voie ferrée s'apparente aujourd'hui, du fait de la récessivité économique et du déclin des activités hydrauliques (forges, verreries), à une ligne de transit local de voyageurs.

Chemins piétons

La commune présente également la particularité de disposer de chemins piétons de qualité en limite d'urbanisation mais aussi liés à la desserte de parcelles agricole en cœur d'îlot et aux activités forestières.

Ces chemins qui pour la plupart offrent des ambiances variées permettent une découverte du site intéressante. On peut toutefois regretter la difficile perception - voir le manque - de signalétique et une absence de bouclage piéton sur le territoire communal. Par ailleurs, les étangs, mares et cours d'eau qui constituent une richesse paysagère et environnementale du territoire d'Anor restent invisibles aux yeux des promeneurs, aucun parcours ne s'apparentant à une « ronde de l'eau ».

Cet ensemble hétérogène compose tout un maillage différencié, autour d'entités urbaines identifiables, un réseau dense, à la fois complexe et efficace dans une pratique quotidienne de la commune.

B- Analyse paysagère

1. Le cadre physique et hydrologique

1.1. Topographie/relief : présentation générale

Au niveau topographique, la commune d'Anor s'inscrit sur les contreforts du Massif ardennais d'où des altitudes qui diminuent progressivement d'Est en Ouest avec un maximum observé à la frontière franco-belge de 271 m NGF (Nivellement Général de France).

Le territoire communal est disposé sur un plateau orienté selon un axe Sud Sud Ouest / Nord Nord Est. Ce plateau est entaillé par deux vallées en « U » : la vallée du ruisseau des Anorelles dans laquelle s'est d'ailleurs, historiquement, constitué le développement urbain d'Anor, et la vallée de l'Oise. C'est à la confluence des deux vallées au Sud qu'est observé le point le plus bas du territoire communal relevé à 204 m NGF.

Si les limites communales se calquent sur la topographie des lieux pour les franges Nord, Ouest et Sud, il en va différemment pour sa frontière Est : les limites communales se calquent réciproquement sur les lignes de crêtes à l'Ouest au Nord et sur le thalweg de la vallée de l'Oise au Sud alors qu'à l'Est, la limite communale traverse le relief suivant un axe perpendiculaire.

La partie agglomérée d'Anor la plus dense se situe en fond de vallée. Disposée dans ce qui constitue géographiquement un cirque (dépression topographique), le relief confère à la commune un véritable écrin ou une ceinture naturelle qui, en plus des massifs boisés omniprésents, rend difficile la perception lointaine de l'agglomération. L'agglomération d'Anor ne se découvre ainsi le plus souvent qu'à la sortie d'un bois, en ligne de crête ou en fond de vallée.

Le développement urbain s'est lui aussi plus ou moins calqué sur la topographie des lieux. Le centre historique et institutionnel de la commune est disposé en fond de vallée sur la rive gauche du ruisseau des Annorelles (à l'est sur le plan topographique ci-après présenté) et a suivi un développement concentrique sur le coteau. La deuxième phase de développement communale, le pôle industriel (années 1800) s'est inscrit, quant à lui, sur la rive opposée du cours d'eau, et contrairement au pôle historique, a suivi un développement linéaire en fond de vallée. Cette distinction d'implantation de la deuxième phase de développement, au regard de la topographie, pourrait notamment s'expliquer par les activités économiques liées à l'eau qui, pour des raisons pratiques, ont nécessité certainement des accès directs sur le cours d'eau (activités liées aux moulins, aux forges...). Par ailleurs ; la ligne de chemin de fer, qui s'apparente à une rocade communale, vient ceinturée elle aussi ce secteur obturant de cette manière un développement urbain possible en épaissement. A noter ainsi que le développement de l'agglomération n'est pas lié directement à la desserte du chemin de fer, la lecture du cadastre dénotant une absence de liaison entre implantation du bâti et linéaire de voie ferrée. Le chemin de fer n'est donc qu'un moyen de transport lié à l'économie locale (transits des denrées et produits de manufacture).

La carte topographique laisse également apparaître, toujours eu égard aux caractéristiques urbaines par rapport au relief, des extensions linéaires perpendiculaires à la pente. Ce développement, contraire aux principes constitutifs communales, témoigne des extensions récentes qui se sont égrenées le long des voies de circulation.

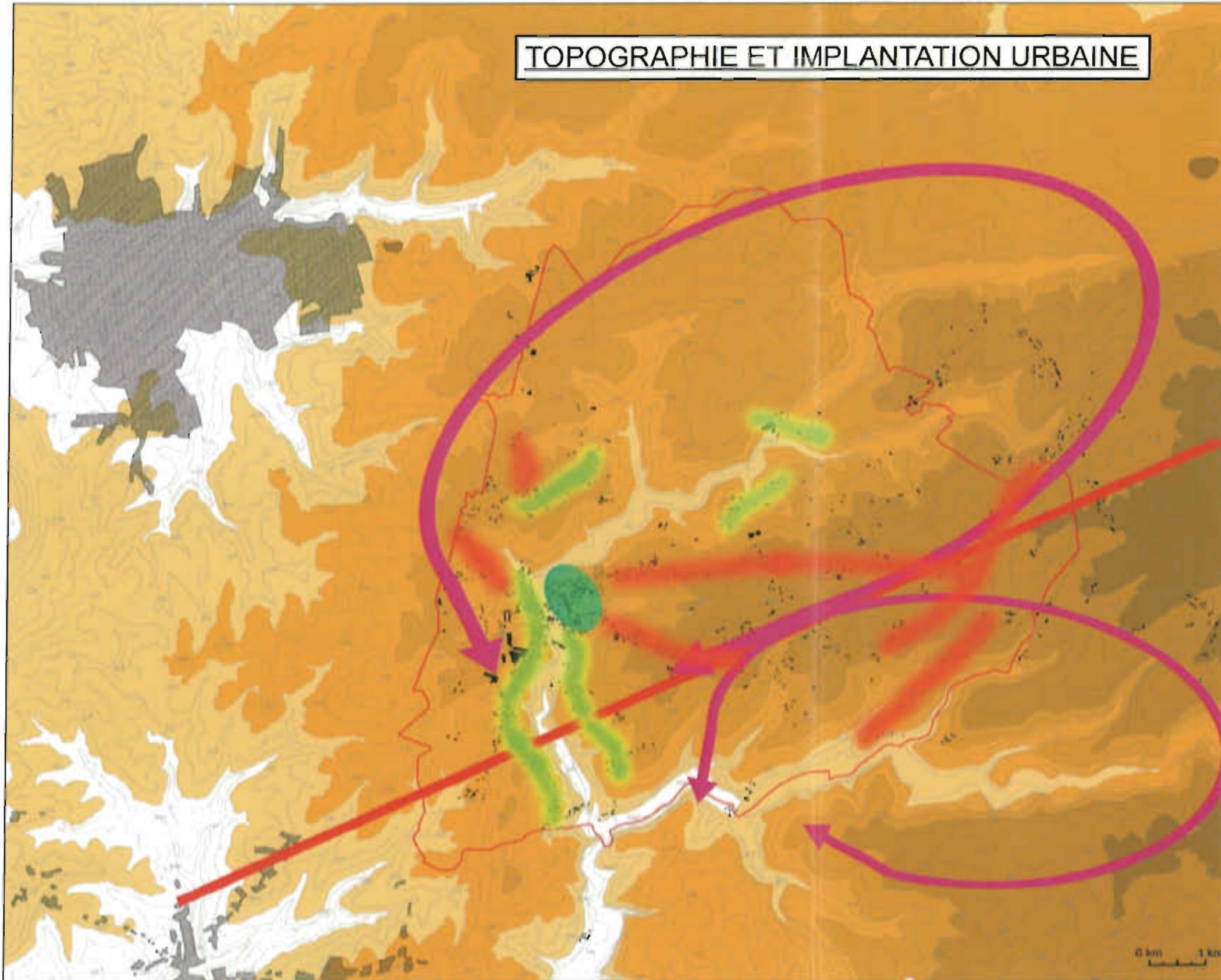
Si les développements urbains qui ont précédées ces extensions ont organisées leur développement selon des contraintes économiques et institutionnelles, ces extensions récentes, éparses sur le territoire, sont certainement issues des facilités d'implantations au regard des dessertes viaires et de réseaux.

Partout où il était possible de s'implanter sur le territoire communal (hors forêt et zone humide), il est permis d'observer, si ce n'est des extensions linéaires, du moins des implantations diffuses des constructions.

Région naturelle

La commune de Anor appartient à la région naturelle du Ponthieu qui s'étale du Nord d'Abbeville jusqu'au Sud de la vallée de l'Authie. Bien que considéré comme la frange maritime de la Picardie, le Ponthieu ne passe pourtant pas pour une région orientée vers la mer mais plutôt pour une grande région agricole où la polyculture domine. Associé à un sol de constitution crayeuse, le Ponthieu a longtemps été occupé par des massifs boisés dont il reste encore aujourd'hui en extrême limite communale, deux importants massifs. La commune est concernée par la terminaison orientale de ce vaste plateau crayeux.

TOPOGRAPHIE ET IMPLANTATION URBAINE



Légende :

— Limites communales

Relief :

- 270 à 285 m d'altitude
- 250 à 270 m d'altitude
- 240 à 250 m d'altitude
- 225 à 240 m d'altitude
- 210 à 225 m d'altitude
- En dessous de 210 m d'altitude

— Axe / Orientation du plateau

○ Limites dépressionnaires

Implantation urbaine

- Développement concentrique
- Extension linéaire parallèle à la pente
- Extension linéaire perpendiculaire à la pente

1.2. Géologie : présentation générale

Le territoire communal d'Anor se décompose du plus ancien au plus récent, selon la carte géologique de Hirson (source BRGM) :

- de terrains primaires concernés par les formations suivantes :
 - (d1c) les schistes bigarrés d'Oignies qui affleurent au sud du territoire d'Anor (environ 500 m d'épaisseur)
 - (d1d) les schistes verts de Saint Hubert d'origine lagunaire (environ 500 m d'épaisseur également)
 - (d2a) le Grès d'Anor, très plastique et rétentif en eau (épaisseur constatée 450 m). ce sont la partie Nord ouest du bois du Rie du Bon Feu et le Nord du Bois de Milourd qui occupent essentiellement ce sol humide. Ce grès a été exploité en carrière à ciel ouvert.
 - (d2b) Le Grauwacke de Montigny-sur-Meuse (épaisseur de l'ordre de 500 m). Ce substrat qui alterne des grès calcaireux et argileux et des schistes grossiers quartzeux. Poreux à la surface du sol, cette formation de grès argileux affleure sur les bords de la vallée du ruisseau des Anorelles. Elle est essentiellement occupée par le Sud du Bois de la Haie d'Anor et le Bois des Anorelles.
 - (d2c) Les grès vireux (300 m d'épaisseur) dans lesquels s'intercalent des lits de schistes noirs concernent quant à eux une petite partie du bois de la Haie d'Anor

- Les terrains secondaires concernent le territoire d'Anor uniquement par les dépôts du crétacé

(c2b) Cette argile calcaire est peu représentée sur le territoire communal. En effet, seul un affleurement présent au niveau de la gare témoigne de cette formation (8 m d'épaisseur)

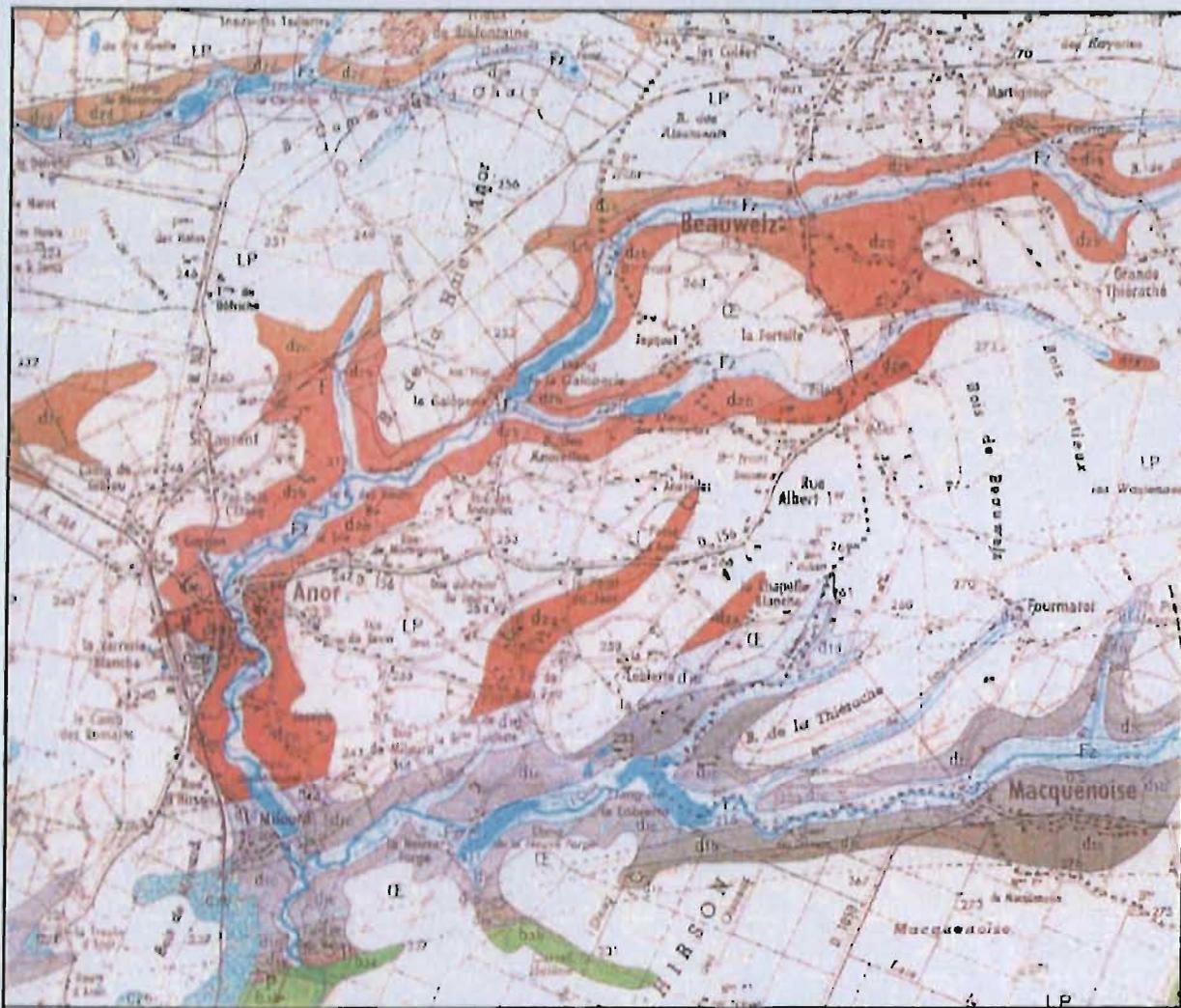
- Les formations superficielles du quaternaire sont essentiellement constituées de limons caillouteux – LP - (argileux) et des limons fins – OE - (loessiques) des plateaux. Ces derniers sont propices à l'agriculture mais, particulièrement meubles, ils sont lessivés par ruissellement sur les terrains les plus pentus. Cette formation est observée localement au lieu-dit « La Chapelle Blanche ».

Des alluvions récentes – Fz - , argileuses pour la plupart, composent également les formations superficielles. On trouve ces alluvions dans la vallée du Ruisseau des Anorelles et la vallée de l'Oise.

Les natures de ces substrats ont participées à définir l'occupation du territoire et par conséquent la composition du paysage qui présentent une richesse certaine.

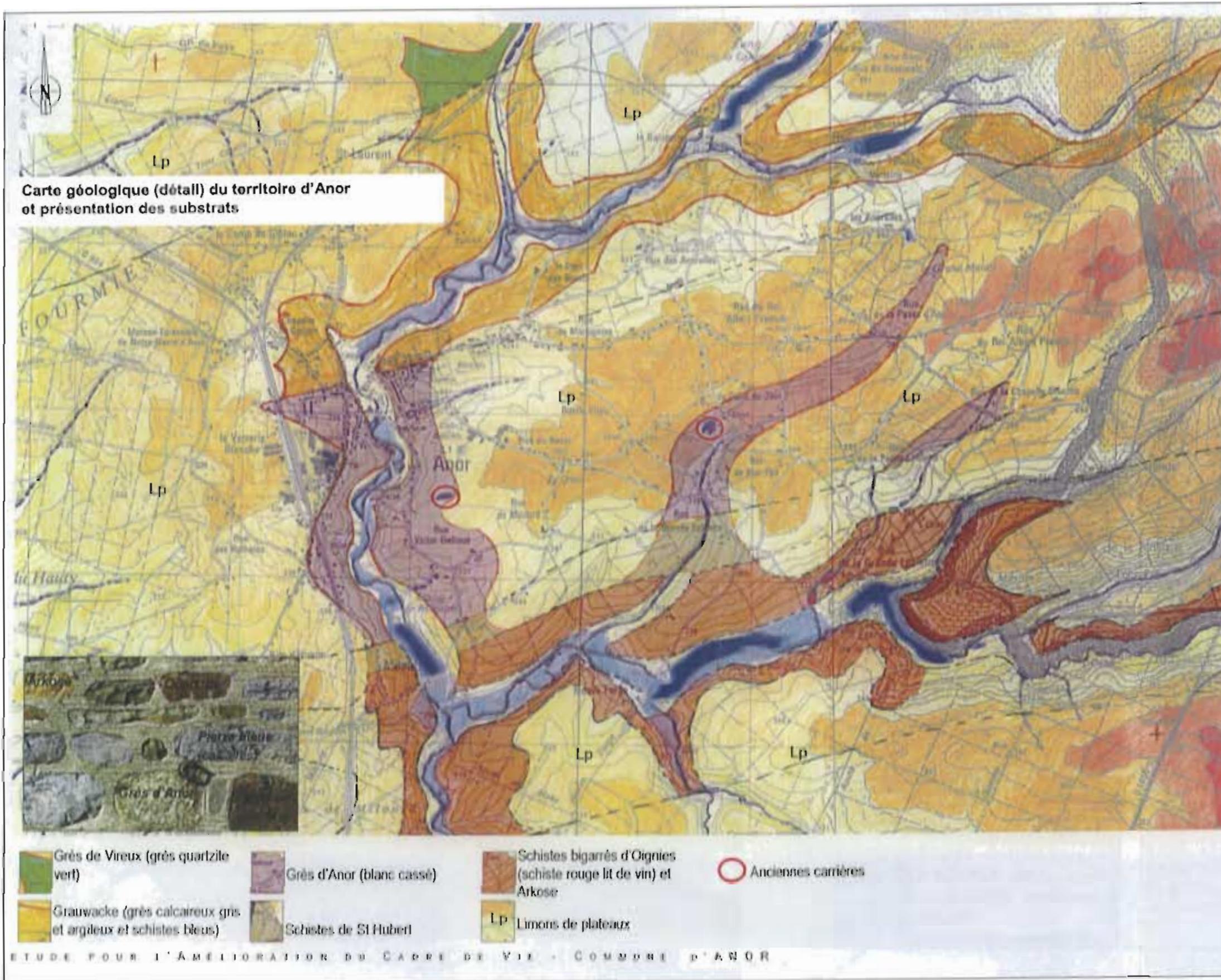
Le territoire communal d'Anor présente de fait des transitions paysagères qui marquent d'Est en Ouest le territoire : des dépôts sédimentaires sur le socle primaire correspondent à la zone forestière, au centre, d'importantes couches de limon constitue une zone intermédiaire dominée par l'économie agricole (bocage), près de la frontière Belge, les terrains primaires se rattachent à ceux des Ardennes, avec des affleurements argileux, imperméables, donnant des marais, fagnes ou terrains fangeux (terminaison des Fagnes ardennaises). Des pointements rocheux, grès calcaires, schistes donnent des pentes raides, des vallées étroites, d'où un paysage varié et pittoresque qui a valu à la région naturelle de l'Avesnois la dénomination de « petite Suisse du Nord »

**Carte géologique du territoire d'Anor
avec notation des formations**



Fz	Alluvions récentes
Cl	Limon caillouteux des plateaux
LP	Limon fin des plateaux
Ca	Sable argileux
dzc	Grès de Vireux
dzo	Grauwacke de Montigny
dzo	Grès d'Anor
Sh	Schiste de Saint-Hubert
Sh	Schistes bigarrés d'Oignies

Source : extrait de la carte géologique de BRGM au 1/50 000ème, tiré du rapport Aménagement Foncier, Agricole et Forestier - Etude d'aménagement et d'impact sur l'environnement - phase 1, Octobre 2000.



1.3. Hydrogéologie :

Les aquifères

La lecture de l'étude d'aménagement et impact sur l'environnement réalisé dans le cadre d'un aménagement foncier agricole et forestier précise l'état hydrogéologique de la commune d'Anor : *Il existe de nombreuses sources dans les terrains primaires, principalement schisteux. Elles sont alimentées par une nappe essentiellement superficielle, située à la base des limons. Elles ont en général un débit relativement faible et peuvent se tarir en été. Leurs bassins d'alimentation sont toujours restreints.*

Il existe par ailleurs une nappe plus profonde dans les grès d'Anor, avec un écoulement vers l'ouest sur une pente à 2%. Son débit est relativement faible (10 m³/h environ par forage à Anor).

Les captages d'alimentation en eau potable

La commune présente deux captages réalisés à des fins d'alimentation en eau potable tous deux abandonnés à ce jour faute de débit suffisant. Ces forages réalisés dans la nappe des grès d'Anor et profond l'un de 45 m (forage de l'ancienne brasserie coopérative créé en 1933 et abandonné en 1960) et l'autre de 42,70 m (puits communal du lieu-dit « des Anorelles » réalisé en 1960), parce qu'abandonnés, ne disposent plus de périmètre de protection des captages en eau potable. A ce jour, l'alimentation en eau potable de la commune s'effectue par les captages (exploités par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord, à Avesnelles) de « Petit Fayt », et de Glageon dans une moindre mesure.

2. Les éléments structurants du paysage

Le relief de la commune se décompose ainsi en trois grandes unités géographiques structurantes clairement identifiables :

La vallée et le coteau étroitement lié dans le cadre paysager, et le plateau

2.1. Les vallées :

Situé en tête de bassin versant de l'Oise, à la limite entre ce dernier et celui de la Sambre (à qui par ailleurs la frange Nord du territoire communal appartient), le territoire communal d'Anor est marqué par la présence de deux cours d'eau (l'Oise et son affluent l'Anor), qui constituent le même bassin versant de l'Oise et appartiennent à plus grande échelle, au bassin versant de la Seine. A l'échelle du territoire communal, ce bassin versant se subdivise en trois unités hydrauliques distinctes au niveau de la ligne de partage et de collecte des eaux superficielles : le bassin versant de l'Oise lui-même qui limite le territoire au sud, le sous bassin versant de la Marnoise qui limite le Sud ouest du territoire et enfin le sous bassin versant de l'Anor qui constitue près de 70 % du territoire communal.

Le réseau hydrographique est principalement localisé sur les terrains primaires schisteux ou quartzitiques, et imperméables. Il compose un élément structurant dans le paysage d'Anor, est constitué par deux vallées principales :

- la vallée de l'Anor qui traverse le territoire communal depuis la frontière franco Belge au Nord Est jusqu'à sa confluence avec l'Oise au Sud Ouest du territoire d'Anor. Le cours d'eau suit ainsi une diagonale nord-est / sud-Ouest pour ensuite suivre une direction Nord-Sud à partir de la partie agglomérée d'Anor. L'Anor correspond au prolongement de l'Eau d'Anor qui prend sa source en Belgique à 287 m d'altitude (à Séloignes, commune de Momignies). Le cours d'eau entre ainsi dans le territoire communal d'Anor après un cheminement de 8,3 km à partir de sa source et rejoint l'Oise après un parcours de 7 km sur le territoire d'Anor. Ce cours d'eau, bien que chenalisé sur plusieurs sections (amont de la Galoperie, ancien "étang du Village", centre d'Anor) conserve des secteurs où son cours méandre largement (prairie du "Pont des Bœufs").



Méandres de l'Anor dans la prairie du Pont des Boeufs

L'Anor a également la particularité de recevoir de nombreux affluents (ruisseaux et ruisselets, permanents et temporaires). Le territoire communal est ainsi drainé par un chevelu hydrographique qui, par résurgence et ruissellement, vient alimenté l'Anor.

L'Anor, comporte plusieurs affluents ; d'amont en aval, sur Anor, on rencontre les ruisseaux de la Pilerie et Monsieur en rive droite, le ruisseau des Anorelles, le ruisselet Albert, le ruisseau Berthel et le ruisseau Durvin en rive gauche.

Boisée partiellement et difficile d'accès en raison des parcelles privées, , cette vallée n'offre que peu de perspectives sur le cours d'eau.

et la vallée de l'Oise qui limite le territoire communal au Sud

La vallée de l'Oise : L'Oise, plus gros affluent de la Seine, prend sa source en Belgique, sur le territoire communal de Chimay et coule sur 22 km avant d'entrer en France. La rivière fait ensuite la limite entre l'Aisne et la Belgique jusqu'à l'étang de "la Lobiette". A partir de ce plan d'eau, l'Oise constitue la limite entre les départements de l'Aisne et du Nord, jusqu'à sa confluence avec la rivière l'Anor.

La rivière s'écoule d'est en ouest et change de direction à sa sortie du territoire d'Anor où elle s'écoule selon un axe nord-sud vers Hirson.

Le cours de l'Oise sur le territoire d'Anor est caractérisé par la traversée des deux grands étangs de "la Lobiette" et de "la Neuve-Forge", qui font chacun une dizaine d'hectares. Sur

les 3,5 km de parcours de l'Oise à travers le territoire d'Anor, une section de 1,4 km correspond à la traversée des étangs de "la Lobiette" et de "la Neuve-Forge".

Entre les étangs, le cours de l'Oise a été rectifié, mais certains méandres existent encore et le lit se divise fréquemment en plusieurs bras d'eau. Les sections qui ont été chenalisées correspondent aux exutoires des ouvrages de décharge. De même que certains bras d'eau ont vraisemblablement été déplacés.

Cinq affluents arrivent dans l'Oise en rive droite. Il s'agit d'amont en aval du ruisseau de Saint-Hubert, du ruisseau Robin, du Rie de Bon Feu, du ruisseau de la Fontaine à Baille et de l'Anor. En rive gauche, l'Oise récupère les eaux d'un ruisseau temporaire au niveau de sa confluence avec le ruisseau Robin en rive droite, et d'un ruisseau qui débouche juste en amont de la digue de l'étang de "la Neuve-Forge" (ruisseau du Carrefour Hélène).

Les étangs

Les étangs présents sur le territoire communal d'Anor ont tous une origine anthropique liée aux activités économiques et à l'exploitation de l'eau pour la fourniture d'énergie (fonctionnement des moulins et des forges). Si la finalité première de ces pièces d'eau étaient liée à l'économie, aujourd'hui, elles participent à réguler les régimes des cours de l'Anor et de l'Oise. Une attention doit toutefois être portée sur leur entretien : du fait de l'abandon des activités hydrauliques, les digues et vannages ne sont plus entretenus de même que le rôle de régulation quantitative (écrêtement du régime des cours d'eau) et qualitative (dépôt des particules en suspension) peut être remise en cause par manque de curage. Ce constat est d'ailleurs observé dans les premiers résultats de l'étude hydraulique de gestion et de valorisation de l'Eau (bureau d'études Confluences, diagnostic juin 2006) engagée récemment par la commune.

Les étangs les plus importants de forme relativement allongée et sont établis sur des cours d'eau, suivant leur axe d'écoulement. Globalement l'ensoleillement est plus important d'une berge à l'autre excepté pour l'étang de Milourd qui, orienté perpendiculairement par rapport aux autres, reçoit un ensoleillement relativement uniforme sur ses berges. Ce facteur climatique permet l'implantation d'une végétation hétérogène qui favorise la diversité des écosystèmes. Par ailleurs la queue des étangs représentent les espaces les plus riches en terme de biodiversité plus ou moins inondables et marécageuses (présence de roselières, d'aulnaie, de saulaie ou encore de cariçaie

On trouve parmi les étangs les plus importants :

- l'étang de la Galoperie qui s'étend sur près d'1km sur une largeur moyenne de 80 m est formé par barrage sur l'Anor. Il représente une surface de 8 ha. Son origine semble remonté à l'époque gauloise et était lié au fonctionnement d'une forge. Le diagnostic de l'étude hydraulique menée par le bureau d'études Confluences mentionne une tendance à l'envasement et à la pollution du cours d'eau en raison des rejets d'eaux usées amont dans l'Eau d'Anor en Belgique.

Cet étang est bordé de part et d'autre de ces rives par des boisements et notamment par le bois de la Haie d'Anor, une ouverture de celle-ci en bord de route (seul axe d'accès qui s'appuie d'ailleurs sur la digue) montre une perspective du plan d'eau intéressante et valorisante sur le plan paysager : cette ouverture de qualité sur le site laisse dévoiler un entonnoir végétal (seconde fenêtre paysagère) qui laisse deviner le fond du plan d'eau.

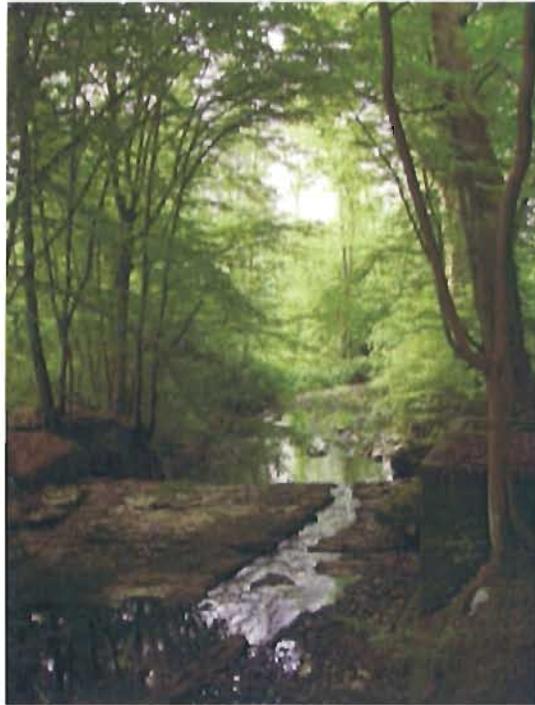


Il est toutefois à déplorer qu'aucun parcours piéton ne permette la découverte de ce plan d'eau, le chemin piéton existant en forêt, éloigné des berges, ainsi que les berges densément boisées, ne permettant pas aux promeneurs de le découvrir.



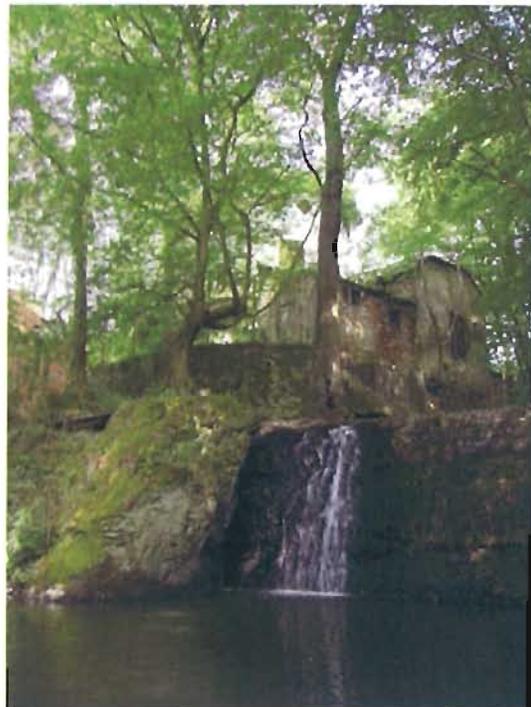
L'eau se cherche ou se devine

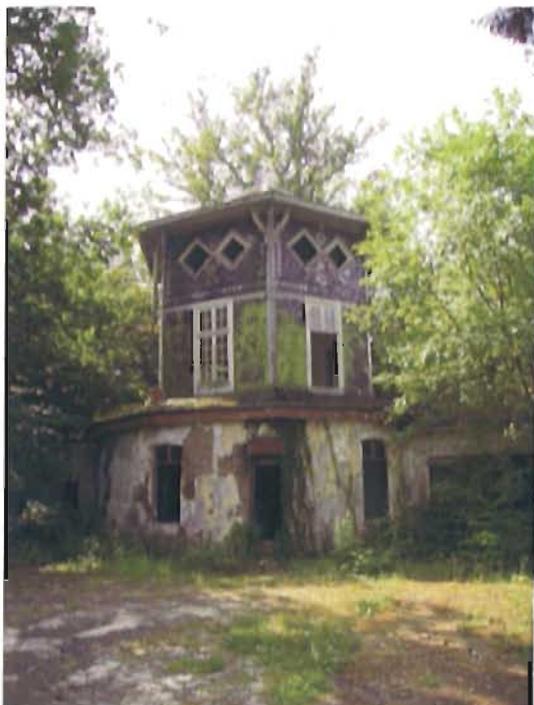
On regrettera également que la chute d'eau au-delà de la vanne de décharge ne soit pas perceptible par les randonneurs.



Cette cascade mise en valeur par un affleurement rocher jouxte des bâtiments, qui, bien qu'à l'état d'abandon, présentent une qualité architecturale certaine. Ces bâtiments, anciens lieux de restauration et d'hôtellerie, sont liés à l'existence d'un parc d'attraction lui-même abandonné en 1990.

Un projet lié à la rénovation de ces bâtiments et à la découverte du caractère sauvage et « naturel » du site, constituerait un attrait certain pour les visiteurs et serait l'occasion de promouvoir la commune et son environnement. Notons que l'étang est actuellement la propriété d'une société belge gestionnaire de centre de loisirs qui semble ne plus avoir de réel projet sur le site à en juger par l'état de relative abandon du secteur.





- l'étang des Anorelles

Propriété d'un particulier belge, cet étang représente une surface en eau équivalente à 3 ha. Cet étang a été créé dans le but d'alimenter un moulin qui broyait le minerai pour la forge de « la Galoperie », le minerai étant préalablement lavé dans l'étang

Cet étang depuis sa création a subi des périodes d'assèchement notamment en raison de ruptures dans la digue (entre 1840 et 1860 notamment) mais aussi en raison de la modification anthropique du tracé du cours d'eau. En 1939, l'emplacement de l'étang devient stratégique pour les militaires qui combrent la brèche dans la digue et le remettent en eau. L'étang constituait ainsi un obstacle au franchissement de la ligne de défense sur la frontière (prolongement de la Ligne Maginot). De ce rôle défensif ne subsistent plus de l'épisode militaire que deux blockhaus vestiges de la guerre.



Suite à une année pluvieuse en 1957, Anor fut inondée suite à une rupture de la digue dont la brèche fut d'ailleurs refaite en béton.

L'étang de Milourd

Créé à partir d'un barrage sur l'Anor, cet étang a vu sa création afin de faire fonctionner une forge dont il ne reste plus de traces aujourd'hui. Cet étang communal d'une surface de 3,5 ha est à ce jour utilisé à une fin halieutique, ses vannages étant d'ailleurs gérés par la société communale de pêche. Le dernier curage de cet étang remonte en 1985 et il constitue le seul plan d'eau du territoire communal à ne pas subir d'envasement négligeable. Cet étang est enserré dans le bois de Milourd : une perspective depuis la route permet d'offrir, tout comme pour l'étang de la Galoperie un point de vue intéressant.



Par ailleurs, cet étang se distingue des autres en cela qu'il possède des rives engazonnées favorisant de fait la libre circulation des pêcheurs et des promeneurs. L'étang de Milourd constitue le seul lieu hydraulique majeur accessible aux visiteurs.

L'étang de la Lobiette

Créé par une digue sur le cours de l'Oise, l'étang de la Lobiette est alimenté à la fois par l'Oise et par le ruisseau du Saint Hubert. A cheval sur la Belgique, il s'inscrit sur les départements de l'Aisne et du Nord. Cet étang d'une surface de 9,5 ha dont un quart se situe sur le territoire communal d'Anor, appartient à un propriétaire privé.

Etabli pour une fin énergétique lui aussi, cet étang constitue aujourd'hui une propriété privée difficilement accessible. Cet étang, marqué par des pentes très raides pourrait offrir, depuis les lignes de crête, des perspectives remarquables. Cependant, parce que boisé sur la majorité de son pourtour par le bois d'Hirson notamment (si ce n'est la présence de prairies sur la partie nord-est), seuls les habitants privilégiés de la frange nord de l'étang, peuvent bénéficier du point de vue sur le plan d'eau depuis les arrières de leur construction. A noter toutefois que la perspective de la pièce d'eau depuis la digue offre également une vision remarquable sur le site.



Vue depuis la digue

L'étang de la Neuve Forge

Constitué également sur le cours de l'Oise, par un barrage, cet étang, lui aussi doublement alimenté par l'Oise et par le ruisseau du carrefour St Hélène, couvre une superficie de 8,5 ha et compose une forme allongée. Cet étang, originellement créé lui aussi dans un but énergétique constitue une propriété privée. Si le nord de l'étang est bordé au nord par des prairies, il est aussi marqué sur ses franges par la présence de boisements et notamment par la forêt particulière d'Hirson au Sud. Cet étang est difficilement discernable du fait de ces franges boisées. De plus, les chemins piétons présents non loin du site sont trop éloignés des berges pour pouvoir apercevoir la pièce d'eau.

Les étangs de loisir privés liés à la pratique halieutique, cynégétique ou à l'agrément.

Ces étangs qui sont de taille beaucoup plus restreintes que les précédents (Jusqu'à 3 ha pour les étangs en cascade du Ruisseau Monsieur 1 ha) sont plus récents et ont été créés par des particuliers. Le diagnostic hydraulique du Bureau d'études Confluences précise que la plupart de ces étangs ne sont pas entretenus ou qu'ils présentent des vices de conception (digues mal étanchées, absence de surverse de sécurité et d'ouvrages de régulation des eaux...). La méconnaissance réglementaire (afférente à la Loi sur l'Eau) et structurelle liée à la réalisation de ce type d'ouvrage semble induire les désordres constatés sur ces étangs.

Il n'y a pas de réels cheminements qui permettent de découvrir ces étangs

La ripisylve

▪ *Inondations/ruissellement*

Si l'eau est une composante majeure dans l'organisation urbaine et paysagère, associée à la morphologie du territoire et à ces caractéristiques hydrographiques et hydrogéologiques, elle est également à contrario un risque naturel connu même si l'aléa est moins fréquent aujourd'hui.

A-J Warmé, dans « l'Histoire de Anor et des localités voisines » publiés en 1863 fait d'ailleurs référence aux inondations et crues qui ont touché la commune (Cf. Annexes).

La situation topographique de Anor couplée à des caractéristiques hydriques et hydrologiques particulières provoquent deux types de risque : le risque de ruissellement et le risque de crue.

De plus, les chemins existants et les routes, souvent encaissées et rayonnantes depuis le centre de la commune, jouent le rôle de véritables exutoires à ciel ouvert qui concentrent et conduisent l'eau vers les points bas à savoir le lit de de l'Eau d'Anor.

Une des techniques les plus couramment utilisée pour pallier ces deux phénomènes consistent à Anor en la mise en place de fossés de drainage des eaux.

▪ *Les fossés de drainage comme ouvrages de gestion du ruissellement*

La commune d'Anor dispose de nombreux fossés disposés le plus souvent de part et d'autre des voies de circulations. Un travail de recensement a été effectué sur le territoire communal.

Les fossés convergent tous vers la vallée. Bien que le territoire d'Anor soit marqué par une végétation verdoyante principalement liée à un territoire humide, il est permis de constater que ces fossés enherbés sont le plus souvent associés, en milieu agricole notamment, à une haie basse ou à une bordure engazonnée. Aucune végétation hydrophile ne vient border ce système hydraulique. Ces fossés s'apparentent ainsi d'avantage à une noue engazonnée, et d'après les constats sur le terrain, sont en règle général très bien entretenus.



Les fossés en espace urbanisé



Seul bémol, les fossés de drainage semblent drainer des eaux de qualité discutable : en effet, quelques fossés en milieu aggloméré semblent recevoir des eaux usées.

Un travail d'amélioration du système de collecte des eaux usées est à engager pour une gestion qualitative des écoulements et une meilleure percolation des eaux dans le sol.

2.2. Le plateau : flancs Sud, Est et toute la partie Nord du territoire communal

Cette unité regroupe les points les plus hauts du territoire avec les altitudes les plus élevées repérées aux lieux-dits « les champs Thibaux » (143 m NGF - Nivellement Générale de France) pour la partie Nord du territoire, « la plaine de Beaurepaire » (146 m NGF) pour la partie Est et enfin aux lieux-dits « le Bon air » (136 m NGF), « la Voie d'Orville » et (139 m NGF) et « la Pièce à Cailloux » (138 m NGF) pour la partie Sud de la commune. Le modelé du plateau est relativement plan ce qui favorise les perceptions visuelles lointaines sur le grand paysage ou sur les parties agglomérées qui s'y localisent ou situées en fond de vallée.

2.3. Le coteau :

Le plateau parce qu'il est entaillé par notamment les vallées d'Authie et de Grouches fortement encaissées met en exergue des coteaux aux pentes fortement escarpées atteignant des dénivelés supérieurs à 10%.

En effet, si la topographie du plateau est relativement plane, le coteau est entaillé par de nombreux fonds et vallées (drainés le plus souvent par intermittence) qui jalonnent le paysage communal. Ces formes de relief, alternant lignes de crête et dépressions sont relativement perceptibles depuis le paysage dégagé du plateau et sont d'autant plus lisibles sur le territoire qu'elles s'accompagnent le plus souvent d'une trame végétale arborée composée d'essences à haute tige et/ou arbustive.

Ces formes de relief qui cisailent le coteau convergent toutes vers les vallées plus importantes (Authie, de Grouches, d'Occoches et de la Gézaincourtoise).

Relevées sur les coteaux, ces formes de relief sont un élément de diversification dans ces grandes étendues planes et s'ils représentent un milieu écologique à part entière, ils constituent également une limite au ruissellement superficiel, phénomène indissociable du faciès du territoire doullennais.

Dépression sur la plaine de Boairepaire - Est de Anor.

Cette situation topographique a la particularité de présenter des perspectives sur le grand paysage et l'espace bâti.

Les perspectives urbaines et leur impact dans la lecture du grand paysage

Ce paysage très ouvert favorise les perceptions visuelles en position haute depuis le plateau et son coteau, et des vues en élévation sur la vallée, en position basse. Ces perspectives concernent à la fois les vues sur le grand paysage mais aussi sur les silhouettes urbaines et l'espace bâti en règle général. Cette situation impose la plus grande prudence quant aux futurs choix d'aménagements urbains et paysagers de la commune.

Parce que disposée dans un espace particulièrement ouvert du fait de la topographie, un soin particulier doit en effet être apporté aux constructions et extensions projetées.

Les perspectives ci-contre présentant différentes vues de la silhouette urbaine de Anor laissent notamment entrevoir sur les coteaux des façades de couleur blanche qui perturbent la lecture que l'on peut avoir à la fois de l'espace urbain en faisant ressortir des constructions de l'espace aggloméré dans lequel elles s'inscrivent et à la fois dans la lecture que l'on peut avoir du grand paysage.

La zone d'activités, composée de bâtiments de surface relativement importante (avec des volumes peu ou pas fractionnés), dont les couleurs ressortent également fortement dans le paysage (couleur blanche et claire notamment), pose la délicate question non seulement de la matérialisation d'une entrée de ville en espace semi-ouvert mais également de l'intégration et du traitement architectural des constructions.

La topographie met également en avant quelques grands corps de ferme isolés soulignés de quelques arbres qui - localisés en pleine ligne de crête - sont perceptibles non seulement depuis les axes très passants du fond de vallée mais également d'un coteau à l'autre du fait de leur importante volumétrie et de la couleur de leur bardage.

Autre difficulté constatée : l'intégration de ces bâtiments agricoles dans le grand paysage par l'associativité de végétaux. Le végétal n'a pas pour rôle le masquage du bâti comme le montre la photo ci-contre mais doit participer à favoriser son intégration dans le paysage (qu'il soit naturel ou urbain). Aussi, le choix des essences est fondamental et doit être pertinent suivant le statut attribué aux plantations. Ici, les essences utilisées sont majoritairement composées de thuyas qui, hormis leur faible intérêt écologique, constitue un véritable, « mur vert » dans la lecture du grand paysage.
A noter toutefois que cette essence exogène est interdite dans le département.

Le choix de l'implantation des constructions n'est pas neutre et le traitement des limites entre espace naturel et espace bâti doit faire l'objet de réflexion tout autant que l'aménagement et la construction du bâti lui-même (implantation, emprise, clôture...)

2- Les unités paysagères

La topographie particulière a ainsi laissé des traces dans le paysage communal de Anor qui se traduisent notamment par des spécificités marquantes en terme d'utilisation ou d'occupation du territoire.

- Un paysage de grandes cultures qui couvrent la majorité du territoire,
- Les rideaux, marques du relief à la végétation particulière,
- Une trame bocagère avec la présence de zone de pâturage ou limite d'urbanisation et plus particulièrement en fond de vallée,
- Des alignements arborés constituant une ripisylve de qualité des cours d'eau mais utilisés également comme élément structurant l'espace public.
- Des bois très présents sur les versants mais aussi en fond de vallée
- Les larris ou pelouses calcicoles relictuels qui ont tendance à disparaître.

3-1 L'openfield

Par son mode d'utilisation et d'occupation du sol, le territoire marquant majoritairement l'ensemble de la commune en s'étalant sur le plateau et sur les coteaux les moins pentus correspond à un paysage d'openfield.

Ce vaste territoire agricole s'impose par ses grandes étendues de cultures et avec elles, une délimitation du parcellaire complètement géométrique et un tracé de voirie et de chemins d'exploitation relativement rectiligne.

Vue sur le paysage de champs ouverts du plateau doullennais



Les rideaux

Le plateau crayeux au Nord de la commune entamé par les dépressions et les vallées présente des versants caractérisés par une topographie particulière : les rideaux.

En effet, les pentes les plus abruptes des versants présentent des escarpements dont le modelé en marches d'escaliers se présente sous la forme de 'petits plans inclinés en terre en pente forte soutenant une petite banquette horizontale ou en pente faible, cultivée'² : ce sont les 'rideaux picards', à la fois résultant du relief et de la morphologie du paysage et des additions humaines, du travail et l'entretien des cultivateurs.

² Atlas et géographie du Nord et de la Picardie, p 47.



Vue sur les rideaux du coteau Nord de Milly (en arrière plan) depuis le sentier fosse Wasse

“Ces ressauts brusques dont les talus escarpés interrompent les pentes régulières des versants”⁴³ sont observables chaque fois qu’une pièce de terre cultivée sur une pente se trouve partagée entre deux cultivateurs et tendent au contraire à disparaître progressivement notamment lorsque deux champs autrefois séparés se trouvent réunis en un seul.

Ces rideaux sont particulièrement observables dans les Vallées des Jardins et Madame et dans le lieu dit du « Fossé Jessé ».

Vue sur un rideau du coteau Ouest de Anor (hameau de Risquetout)

*Vue sur un rideau embroussaillé à l’Est de Anor
depuis le chemin dit « de la Longue Haie » non loin de Freschevillers*

Ces rideaux picards, ‘élément de diversification et d’intérêt dans un paysage où les longs horizons, les courbes étendues dominent’, et spécificité du paysage picard (proche du ‘talus’ en Artois) constituent une donnée intransgressible qui demande à être reconnue, cultivée, voire développée et sont d’autant plus intéressants qu’ils abritent une végétation calcicole caractéristique.

Ces rideaux, recensés dans le cadre de la loi paysage, constituent par ailleurs un moyen de lutte contre le ruissellement.

⁴³ M. DEMANGEON, *La Picardie et les régions voisines : Artois, Cambrésis, Beauvaisis*, Paris, 1973.



3-2 La trame bocagère

Anor est certes, un territoire où l'utilisation du sol est fortement dominée par l'agriculture intensive, notamment par la polyculture. Il est cependant, encore permis d'observer, et ce particulièrement en des lieux où la topographie est trop accentuée et/ou l'humidité trop importante pour en permettre l'exploitation (sur les versants et en fond des vallées notamment), une trame herbue encore très présente. Cette composante paysagère s'observe également, bien que moins facilement perceptible, autour des différents hameaux localisés sur le plateau.

- **En fond de vallée**

Ce paysage de bocage est essentiellement composé de prairies compartimentées par des haies et une dominance d'arbres à hautes tiges soit en accompagnement des haies soit en plantations d'alignement. Cette trame végétale est particulièrement dense en limite du réseau hydrographique et « s'aère » graduellement lorsque l'on s'en éloigne.

Trame bocagère rencontrée en fond de vallée (en limite du réseau hydrographique)

*Paysage de Bocage – « Près St Sulpice » et « Fond Escoudot »
En bordure d'Authie*

Fond de vallée à l'Ouest de l'agglomération de Anor

Bocage – la Voie des Prés – en bordure d'Authie

Bocage de fond de vallée sur coteau, en extrême limite urbaine (zone activité de Rouval)

- *En limite urbaine sur le plateau*

Trame bocagère rencontrée en limite urbaine

Cette composante paysagère qui s'apparente d'avantage au courtill en limite urbaine tend à disparaître. Elle n'est en effet perceptible que derrière des rideaux arborés. A noter toutefois que cette unité paysagère constitue une frange entre espace urbain et nature: qui participe à l'insertion des hameaux.

Frangé Ouest Haute Visée

Frangé Est Haute Visée

Silhouette urbaine du Nord de Ransart

Champs, pâturages, vergers... s'insèrent ainsi harmonieusement dans cette mosaïque verte vallonnée :

LE BOCAGE

- *Bocage type 1 : Bocage de fond de vallée structuré par des trames végétales (type haie arbustive, alignement arboré...) très présentes.*
- *Bocage type 2 : Bocage relictuel du plateau structuré par une trame végétale moins fournie et beaucoup plus aérée.*

Néanmoins, si les alignements arborés contribuent à valoriser et à définir l'espace public, les constructions et le bâti également. Visibles depuis les lieux de promenade, les arrières et les clôtures de quelques constructions voisines ne sont pas ou peu traitées ou simplement pas entretenues ce qui provoquent un effet quelque peu dommageable sur la qualité de l'espace public.

Vues sur les arrières du bâti depuis les boulevards de l'Ouest et du Sud

Les alignements arborés sont particulièrement bien représentés en marquage du système viaire (couloir de circulation) que ce soit en espace aggloméré, en entrée de ville ou encore en chemin d'accès privé.

La commune a su tirer avantage de ces alignements arborés qui créent à la fois des percées visuelles intéressantes (véritable porte urbaine ou paysagère), des vides sur le bâti ou l'espace naturel, et qui représentent par ailleurs un élément structurant de l'espace public.

Alignement simple de part et d'autre de la voirie (Anor - boulevard de l'Est)

Les alignements comme portes paysagères (La Vicogne)

Les alignements définissent également le rapport à la rue en structurant l'espace public. Ce double alignement marque ainsi la transition entre deux espaces publics aux statuts bien distincts : l'un représenté par la voie (espace dévolu aux véhicules) et l'autre par la place (espace piéton).

Alignement Place Lavarenne

Plus qu'un élément d'ornementation, les alignements d'arbres sont utilisés sur le territoire doullennais comme un élément de composition du parti d'aménagement.

Ces plantations qui participent à la définition des limites, à la séparation des espaces publics et privés et à la hiérarchisation des espaces publics entre eux contribuent également à indiquer les directions et à favoriser les perspectives. De même, la multiplicité des essences utilisées dans les alignements présente des ambiances variées qui contribuent à valoriser le cadre de vie de la commune.

La hauteur des écrans végétaux et leur répétition sont un trait particulier du territoire doullennais. Créant un paysage compartimenté, ils se situent dans la plupart des cas en limite de parcelle, en bordure des cours d'eau et/ou fossés ou en limite de voirie.

*Cette trame végétale, **qui accompagne le découpage foncier du territoire**, participe à la définition même du paysage (maintien des sols, des fossés et des berges, limite foncière et paysagère, élément de verticalité). En outre, elle structure et hiérarchise l'espace publique*

▪ Les fenêtres paysagères

Du fait de sa relative planéité et de sa structure bocagère très marquée, le fond de vallée bien que hautement perceptible des coteaux, se définit comme un paysage semi-ouvert voir fermé.

A contrario, la trame végétale qui le caractérise, composée par de nombreux alignements d'arbres (et de haies arbustives) qui agissent globalement comme des écrans successifs, créent des profondeurs dans les parcelles et quelques perspectives lointaines sur le grand paysage observables notamment depuis les voies secondaires et les chemins d'exploitation.

Perçéo paysagère - Près de la Vicogne

Le Fond de Ransart

Cette structure de verticalité et d'horizontalité apporte une organisation particulière au territoire de la commune et constitue des fenêtres paysagères.

3.3 Les Bois

Le Ponthieu pour présenter aujourd'hui une surface largement dominée par l'activité agricole a depuis des siècles fait l'objet de déboisements successifs.

La commune compte de nombreux espaces boisés dispersés sur l'ensemble de son territoire. Essentiellement composés de chênes, de charmes et de hêtres, les boisements rencontrés sont en général des reliques de forêts domaniales. Les plus significatifs se retrouvent essentiellement dans les zones au relief le plus accidenté et ondulé (surtout dans les vallées et dans les fonds). On observe par ailleurs, des boisements dispersés en bosquets ou petits groupes d'arbres relictuels sur le plateau.

A noter cependant, que les plantations de type vergers et peupleraies sont également bien représentées sur le territoire et concernent essentiellement les terrains situés sur les coteaux, en fond de vallée ou encore en limite urbaine.

Bosquet Ducatel Fond de Ransart

Bois du Paradis

Bois de Ransart

3-4 Les larris

Les pelouses calcicoles également appelées par les locaux larris sont les coteaux calcaires spécifiques du paysage picard. Les versants des vallées orientées au Sud ou à l'Ouest, ont développé là où le calcaire affleure, une végétation particulière. Ensoleillement et terrain plus sec permettent l'installation d'une flore spécifique qui peut se développer sur ces coteaux si ces pelouses subsistent.

Larris Fond de Milly

Autrefois, les moutons permettaient le maintien de ces pelouses calcicoles. Les larris laissés à l'abandon s'embroussaillent et les espèces faunistiques et floristiques intrinsèques à ce type de milieu disparaissent faute d'entretien.

3- Les entrées de ville

Les entrées de ville ont un rôle urbain et paysager important. Limite entre territoire bâti et non bâti, elle représente une véritable transition entre deux espaces distincts. Par ailleurs, parce qu'en règle générale elle constitue la première perception du voyageur sur les espaces agglomérés, elle représente de manière intangible la carte d'identité communale.

- **Les entrées de ville du plateau : hameaux de Ransart et Haute-Visée.**

Marquées de haies libres et d'un alignement arboré de part et d'autre de la voie, ce traitement végétal marque une transition douce vers l'espace urbain. Par ailleurs, les constructions sont intégrées avec des plantations perpendiculaires à la voie qui habillent le côté des parcelles construites.

Les entrées de ville du plateau, d'autant plus difficiles à marquer qu'elles se situent en milieu très ouvert, sont dans l'ensemble bien traitées et rappellent l'organisation et la trame végétale du coutil.



Entrée de ville Nord de Haute-Visée depuis la n°916



Entrée de ville Sud de Ransart

- **Les entrées de ville des espaces agglomérés en fond de vallée.**

En fond de vallée, entre l'agglomération de Anor et ses hameaux, l'analyse des entrées de ville est plus problématique. En effet, si celles-ci se distinguent par les panneaux signalétiques, les ruptures urbaines ont quasi toutes disparues n'offrant plus qu'une continuité de bâti. Dans la plupart des cas, la transition entre espace naturel et bâti n'existe

plus ce qui encourage une perte d'identité communale surtout pour les hameaux rattrapés par les extensions urbaines de la ville de Anor:



En fond de vallée, l'entrée de ville Ouest du hameau de l'Escoudet reste encore l'un des rares endroits qui marque encore la rupture entre espace bâti et non bâti. Cette entrée - marquée à la fois par la topographie (talus) et par une végétation peu anthropisée - est particulièrement représentative du paysage de bocage observable en fond de vallée.

Par ailleurs, les constructions implantées sur le coteau qui du fait de la topographie devraient être particulièrement visibles depuis l'espace public sont relativement bien intégrées dans la lecture du paysage aidées en cela par un rideau d'arbres et une trame boisée en limite de parcelle. L'entrée de Milly par Anor est quelque peu similaire à celle-ci dans son organisation.

- Entrée Sud de Anor, RD 938 vers Freschevillers



La rupture urbaine entre Anor et le hameau de Freschevillers est encore très nette même si la qualification de cette entrée est quelque peu dommageable : les panneaux publicitaires et l'implantation de construction à cet endroit ou tout au moins la frange entre la construction et l'espace bâti n'est pas traitée.

Si ces entrées de ville sont encore marquées à ce jour, les extensions urbaines de Anor tendent à effacer les espaces de transition. Il est important de garder les quelques poches non bâties pour marquer les transitions et les limites des différents espaces urbains rencontrés dans la vallée dans le but de garder les caractéristiques identitaires propres à chacun.

▪ **Les entrées de ville du coteau**

- Entrée de ville Nord de Anor, Route de Dunkerque par la RD 916

Cette entrée est marquée à la fois par une haie et par un alignement arboré de part et d'autre de la voie. Cette entrée favorise la perception sur l'espace aggloméré de Anor situé en contre bas. Cette entrée intègre l'extension urbaine située en partie droite sur le coteau, bien que celle-ci ressorte des limites urbaines de la commune.

- Entrée de Ville Sud, Route d'Amiens, RN 25

Cette entrée est relativement bien traitée. Soulignée par un alignement arboré et par une haie, tous deux parallèles à la voie, auxquels s'ajoute un espace enherbé, cette entrée qui surplombe l'agglomération doullennaise rappelle la structure végétale rencontrée en fond de vallée et symbolise d'autant mieux les caractéristiques identitaires rencontrées sur le territoire communal.

- Entrée Ouest de Anor – Route d'Abbeville (RD 925)

La qualification de cette entrée est plus litigieuse.

Cette entrée est marquée à la fois par un alignement arboré en rive gauche et par une haie arbustive et arborée (parallèle et perpendiculaire à la voie) qui habille les parcelles construites en extrême limite de la voie. Si cette entrée est en soi relativement bien marquée, le choix des essences utilisées dans les marquages végétaux (thuyas) et l'intégration des bâtiments d'activités est plus problématique. En effet, si la zone d'activités participe ici à la définition de l'entrée de ville, les bâtiments industriels ne contribuent pas à sa qualification.



Visibles de très loin de par son volume et les couleurs du bardage, certains bâtiments industriels posent un réel problème d'intégration.



De même, le premier bâtiment qui marque l'entrée de Anor ne contribue pas à valoriser l'entrée de ville.

- Entrée de Ville Ouest, Route d'Arras, RN n°25

Cette entrée dans son principe est similaire à la précédente et pose également le problème de l'intégration des bâtiments d'activités (à droite de la photo) et du choix des essences dans les marquages végétaux (thuyas), d'autant plus que cette entrée est, comme la précédente localisée en milieu très ouvert puisque située en bas de la côte d'Arras.



C - Analyse urbaine

1- Histoire urbaine

Vers 930 : Herbert II aurait construit le premier château de Anor à l'emplacement d'un triangle formé par les deux rivières Grouches et Authie.

Anor serait situé sur l'itinéraire d'Antonin, la voie d'Amiens à Boulogne et donc existerait sous les romains

1202 : Charte de Anor par laquelle le comte de Ponthieu accorda à Anor le droit de commune et lui concéda le titre de ville. Depuis que Anor a été érigée en ville, trois églises paroissiales ont été édifiées avec chacune un cimetière : l'église Saint-Martin, l'église Saint-Pierre et l'église Notre-Dame.

Au Moyen Age : Anor est au centre des transactions agricoles et industrielles

1363 : la commune se rend propriétaire de la tour de Beauval qui devient le nouveau beffroi. (reconstruit en en 1613)

1432 : la ville est tout à fait close de muraille

1595 : prise de la ville par les Espagnols. Avant de partir Fuentès confia le gouvernement du château et de la ville à Hernand Teillo (...) qui se mit à réparer immédiatement les brèches, à creuser autour de la ville des fossés doubles pour fortifier d'avantage les approches.

1598 : Reprise de Anor

1663 : on acheva la construction des courtines, les épaulements et les faces de trois bastions.

1705-1714 : construction d'un hôpital pour remplacer l'Hôtel Dieu du XIIIème siècle

1816 : Arrivée de l'éclairage public

1814 : Création des boulevards à l'emplacement des anciens remparts

1830 : Plantation des boulevards

Les victoires de Louis XIV ayant reculé les limites de nos frontières, Anor avait perdu toute importance comme place de guerre. Ses murailles (...) furent abandonnées sans surveillance ni entretien (...). Il fut alors décidé que ces fossés seraient comblés, que les ouvrages vendus au détail pour être démolies. Ce fut en 1812 qu'on commença cette démolition. Enfin, des promenades successivement plantées remplacèrent murs, bastions, tours et corps de garde.

1868 : Achèvement de la halle au Lin

1869 : Edification du temple protestant

1872 : début de la ligne SNCF Frévent à Gamaches en passant par Anor et Canaples

1896 : Construction de l'hôtel de ville à l'emplacement de l'ancienne abbaye Saint-Michel

1900 : Anor possède 1 filature de coton, 2 usines de tissage, 1 papeterie, des lavoirs et séchoirs à sulfates, 1 moulin à huile, 1 moulin à farine, brasseries

1904 : 1^{er} réseau téléphonique entre Amiens et Anor

1908 : Inauguration du Musée Lombart (dans les locaux du patronage et du pensionnat des Dames de Louvencourt.

1918-1919 : Commandement unique : Le Général Foch est chargé par les gouvernements britanniques, français et américain, de coordonner l'action des armées alliées sur le front occidental. Il lui est conféré, à cet effet, tous les pouvoirs nécessaires en vue d'une réalisation effective.

1921 : Edification du calvaire Foch

1930 : construction d'une piscine derrière l'hôpital

1950 : Détournement de la Grouches

Détournement de la Grouches en 1950⁴

1963 : Construction de la salle des fêtes sur l'emplacement de l'usine Saint-Frères.

La citadelle fut créée pour protéger et abriter la petite cité à ses pieds. La citadelle est l'une des plus vaste de France. Au début un château de terre qu'avait fait faire le seigneur de Pont de Remy et que François 1^{er} commença à bastionner c'est ce qu'on appelle la vieille forteresse. La nouvelle citadelle est un ouvrage à courtine et à trois bastions entrepris par Henry IV en 1598, continué sous Louis XIII et terminé sous Louis XIV. Le tout forme un octogone assez régulier qui comprend une superficie d'environ 50 Ha. C'est vers 1674 que Louis XIV avait contre lui la coalition de presque toute l'Europe que ce monarque chargea Colbert de la fortification des places de Picardie et en particulier celle de Anor. C'est depuis deux siècles que cette forteresse fut convertie fréquemment en prison d'état.

De Louis XI qui rattache définitivement la Picardie à la couronne de France (1477) à Louis XIV qui repousse la frontière plus au Nord après la conquête de l'Artois, Anor fait partie de la ceinture des places fortes, dites "places de guerre" des frontières de Picardie et de Champagne. Anor reste l'enjeu des luttes sévères qui opposèrent Espagnols et Français sur cette marche du royaume.

La citadelle est située en bordure du plateau dominant la ville par le Sud ; elle commande celle-ci, la vallée de l'Authie en amont et en aval de Anor ainsi que la vallée de la Grouches menant vers l'Artois par Lucheux.

Le château actuel commence à prendre forme en 1522.⁵

⁴ André Guerville, *La mémoire de Anor*, Abbeville, E. Paillart, 1987.

⁵ Lieutenant colonel PIERSON, *La citadelle de Anor*, février 1974.

*Places de Fortes de Picardie sous Henri IV⁶
Index des bâtiments de la citadelle⁷*

⁶ Lieutenant colonel PIERSON, La citadelle de Anor, février 1974

⁷ Communauté de communes du Doullennais, Etude du devenir de la citadelle de Anor, Pro-développement, 1999.

³¹ René DEBRIE, Toponymie de Anor, Amiens, Archives départementales de la Somme, 1983

2-Organisation du territoire et organisation urbaine

Le territoire urbanisé du Anor se compose de :

- La partie centrale de l'urbanisation du Anor caractéristique de la place forte à la confluence de la vallée de l'Authie et la vallée de la Grouches
- Dans la vallée et sur les premières pentes des côteaux, l'urbanisation s'implante le long des pénétrantes.
- Enfin des entités plus ponctuelles de type hameau, éloignée du centre.

3-Forme urbaine

Bien que la constitution urbaine soit clairement identifiable, la commune présente en dehors du centre "historique", une certaine hétérogénéité typologique et morphologique, avec des implantations du bâti diverses et parfois discontinues.

L'urbanisation forme une 'arborescence', dont les développements modernes débordent le long des axes de desserte.

En effet, la ville a toujours trouvé des limites telles que les fortifications ou plus tard la ligne SNCF qui ont contenu le développement urbain de façon radio concentrique.

Les traces de l'agglomération ancienne encore prégnantes comme un maillage de la voirie structurante offrent la particularité de développer un certain nombre d'entités urbaines dont les caractéristiques sont différentes d'un lieu à l'autre. Cette particularité a l'avantage d'offrir un certain nombre d'ambiances urbaine de qualité.

A l'image des grandes agglomérations, bien que le centre de l'agglomération soit parfaitement identifiable, chacun de ces quartiers développe sa "micro-centralité" autour d'un équipement public, d'une place, de commerces. Cette notion de quartier si difficile à appréhender est d'autant plus significative que des ambiances opposées peuvent se côtoyer.

Dans cette première "couronne", il faut aussi insister sur la présence d'un bâti qui traduit la dominante industrielle de la commune dont les caractéristiques architecturales variées dépendent de l'époque à laquelle la construction est édifiée. Même si certaines constructions sont insérées encore dans le bâti, les plus récentes ont intégré la zone industrielle à l'entrée Ouest de la commune.

Le développement ou la périllicité de ces activités est d'un fort enjeu pour le développement communal : gestion des friches, gestion des terrains à construire, nuisances, accueil de nouvelles activités, ...

Dès qu'on a pu s'affranchir de la contrainte de la ligne de chemin de fer, le développement de Anor s'est éclaté de façon tentaculaire le long des axes offrant un urbanisme qui a du mal à se rattacher à une centralité urbaine comme les lotissements qui développent un microcosme isolé et ponctuel. La mise en place de la rocade au Nord constitue, elle aussi, une limite urbaine forte aussi forte que la ligne de chemin de fer. La suture de part et d'autre s'avère et s'avèrera toujours très difficile.

Enfin en périphérie, les hameaux qui se composaient de quelques habitations ou structures rurales se développent en accueillant de nouvelles habitations.

4-Tracés et parcellaire

Le développement de l'urbanisation se comprend en partie par le voisinage de deux pénétrantes qui a facilité et supporté le développement urbain mais aussi par les caractéristiques géographiques du territoire : la RN 25 (Nord-Sud) et la RD 925 (Ouest) et les trois monts qui entourent la ville.

Le parcellaire du Anor donne aussi à lire la structure urbaine et rurale de la commune. Ainsi dans le centre dense, le parcellaire est étroit et de petite taille représentatif d'une certaine densité urbaine.

En s'éloignant du centre, le parcellaire est relativement peu contrasté, caractérisé par des superficies moyennes et des formes rectangulaires, la plupart de type laniéré. On remarquera la présence de quelques vastes parcelles, la plupart en milieu naturel ou agricole.

De façon plus précise, le parcellaire urbain se caractérise par :

- des parcelles caractéristiques du centre ancien, étroites et relativement en longueur, traduisant des redécoupages parcellaires et des processus de densification avec construction en mitoyenneté ;
- des parcelles des lotissements ou de pavillonnaire isolé, de surface plus lâche, dont la forme tend vers un rectangle peu accentué et doit ses déformations éventuelles à la forme de l'ensemble et au découpage du lotissement.

Tissus anciens

- densité
- l'espace public se forme à partir de l'espace privé
- alignements, le bâti se construit de mitoyen à mitoyen, façade urbaine
- extension, lecture d'un temps long dans le plan, renouvellement de la ville
- commerce
- viaire hiérarchisé

Extensions récentes :

- densité bâtie faible
- L'espace public ne se compose pas à partir de l'espace privé mais par le biais de la clôture
- homogénéité du bâti : implantation, hauteur
- pas ou très peu de commerce
- pas de hiérarchie dans le viaire

L'implantation des constructions par rapport aux voies et aux limites séparatives met en exergue les différents tissus en présence : centre ancien, secteur d'extension.

du privé au public⁹ : espaces publics

La typologie du bâti présente sur le territoire est représentative des mutations urbaines et architecturales au cours de l'histoire. Aussi, si on examine la relation entre espace privé et espace public, on remarque que le type de construction comme l'implantation de celles-ci sont représentatifs de la façon dont on conçoit la vie collective et la vie privée.

Ainsi par exemple, la ferme à cour formée présente dans les hameaux ou le bâti dense du centre ancien sur le territoire communal fonctionne en parfaite autonomie par rapport à l'espace public et ce d'autant plus que la partie habitation est soit complètement en retrait par rapport à la voie, la cour assurant ainsi le rôle de transition offrant un lieu semi-public ou à l'alignement, le cœur d'îlot devient un "jardin" privé.

La commune de Anor possède plusieurs espaces publics importants. Le choix de ces lieux répond soit à leur qualité propre, soit au rôle important qu'ils jouent à l'échelle de la ville, soit au potentiel qu'ils représentent dans le cadre d'un projet de développement.

Place de Lavarenne et place Eugène Andrieu

⁹ François Calame, *L'architecture rurale française, Picardie*, éditions A. Die, Die, 1992

6- Analyse du bâti : typologies

- *Bien que le bâti soit relativement hétérogène, on peut tout de même procéder à des sériations qui traduisent entre autre de la mutation économique et historique de la commune*

Ainsi on peut distinguer le bâti des fortifications qui laisse encore à lire l'évolution historique et économique du centre dense.

Dans cette partie agglomérée de Anor, se développent des morphologies en présence si différentes d'une typologie à l'autre qu'elles nécessitent une prise en compte efficace pour un maintien du patrimoine bâti de la commune. Ainsi se côtoient des maisons de ville, des hôtels particuliers ou bien encore des lotissements ouvriers et ce sur un spectre historique très vaste du XVII à la reconstruction principalement.

Depuis les faubourgs, se développe un bâti hétérogène (issu d'opération individuelle ou de lotissement) qui se densifie à l'approche du centre ancien.

Rue du Général de Gaulle

A l'écart de l'agglomération, on remarque aussi une alternance d'exploitations agricoles en fonction, de fermes et ensembles traditionnels.

Le territoire urbanisé des hameaux tels que Ransart, Haute Visée, Milly se composent d'une urbanisation le long du réseau viaire de type "village-rue". Bien que les stratifications du bâti soient clairement visibles, la forme urbaine ancienne n'a guère évolué bien que la seule modification notable soit l'extension urbaine récente.

D'autres hameaux sont à lire avec les communes avoisinantes puisque à cheval sur deux territoires.

Le bâti rural traditionnel offre des qualités architecturales et urbaines indéniables. Ce sont des éléments à préserver autant que leur statut de hameau.

Enfin, soulignons l'importance de l'interaction et le rapport qu'entretiennent le bâti et le paysage : limites urbaines, perspectives, traitement des arrières, ...

Vue aérienne de Haute Visée

Ferme à Haute Visée

Enfin, les extensions récentes de l'agglomération ont développé un type de bâti caractéristique de type pavillonnaire. Les constructions implantées au centre de la parcelle développent une architecture typique qui ne développe bien souvent pas de relation particulière ni avec la centralité urbaine, ni avec le quartier, ou avec le site.

Enfin, par rapport au paysage on présonco, il convient de porter une attention particulière aux toitures et éléments de toiture. Cette « cinquième façade » a une importance considérable depuis les plateaux.

Perspective depuis la côte d'Amiens

La carte des hauteurs montre que le long des pénétrantes le bâti présente une hauteur relativement homogène à rez-de-chaussée au rez-de-chaussée plus comble.

En revanche, Dans le centre ancien et pour certains équipements, le bâti est plus élevé de Rdc+1 étage à R+2+Comble, hauteur représentative d'une certaine densité. On notera la présence de quelques points hauts de type R+3 à R+4 pour des équipements ou opération de logements sociaux. Dans les quartiers périphériques, le bâti présente une hauteur variant de R+C à R+1+C sans qu'une logique constitutive particulière se dégage, à part une opération de type lotissement.

D – Protections

1. Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Les parcs naturels, à l'initiative de la région, ont pour objectif de protéger un patrimoine naturel et culturel riche, tout en participant au développement économique et social. Si la mise en place d'un parc naturel n'induit pas de réglementations spéciales, elle entraîne en revanche des engagements d'ordres moraux qui visent à :

- Protéger le patrimoine naturel et les paysages par une gestion adaptée de ces milieux
- Contribuer à l'aménagement du territoire : le parc est associé à la révision du PLU
- Favoriser le développement économique, social, culturel et la qualité de vie
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public. (plaquettes d'information, guides techniques)

2. Les prescriptions du POS (échelle communale)

Les Inventaires nationaux et européens.

Les ZNIEFF,

Le territoire communal d'Anor est concerné par deux types de ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) qui indiquent la présence d'un enjeu important concernant la faune, la flore ou le milieu et qui requièrent donc une attention et des études plus approfondies.;

- Les zones de type I qui correspondent à de petits secteurs d'intérêts remarquable par la présence d'espèces et de milieux rares ;
- Les zones de type II qui correspondent à des zones ayant une superficie plus importante, qui sont des grands ensembles écologiques et paysagers possédant une cohérence fonctionnelle globale. Dans ces zones, les études d'impacts d'aménagement devraient être renforcées.

Si l'inventaire ZNIEFF n'a pas de portée réglementaire directe, néanmoins, il a valeur de recommandation sur les richesses du patrimoine naturel du secteur identifié. Les ZNIEFF doivent être prises en compte dans les études d'aménagement. A noter que ZNIEFF et activité humaine ne sont pas incompatibles.

Le territoire de la commune compte 7 ZNIEFF dont un de type II.

- La ZNIEFF n°079 : ZNIEFF de type II « le plateau d'Anor et la vallée de l'Helpe mineure en amont d'Elroeuingt ». Cette zone couvre une surface de 11 850 ha. Cet ensemble écologique associe la haute vallée de l'Helpe mineure et les étangs et massifs boisés de l'extrémité occidentale de la forêt ardennaise qui se trouve sur le plateau d'Anor. Les limites de ce grand ensemble incluent des zones de type I de superficies plus restreintes.

- La ZNIEFF n° 079-01 : ZNIEFF de type I « La forêt domaniale de Fourmies et ses lisières »
- La ZNIEFF n°079-02 : ZNIEFF de type I « l'étang de Milourd et la haute vallée de l'Oïse » :
- La ZNIEFF n° 079-03 : ZNIEFF de type I « L'étang de la Neuve Forge »
- La ZNIEFF n°079-04 : ZNIEFF de type I « l'étang de la Lobiette »
- La ZNIEFF n°079-05 : ZNIEFF de type I « Le bois de la Haie d'Anor, l'étang de la Galoperie et le ruisseau des Anorelles »

- La ZNIEFF n°079-06 : ZNIEFF de type I « Le bois de Glageon et le bois de Trélon

b) Les Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (inventaire ZICO)

Les ZICO correspondent à un inventaire des habitats permettant « la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés, ainsi que la reproduction des aires de reproduction, d'hivernage, de mue ou de migration. Cet inventaire des sites intéressants pour l'avifaune est dressé dans chaque état de la communauté européenne, pour répondre aux exigences de la Directive « oiseaux » du 6 avril 1979.

Le territoire communal d'Anor est concerné par cet inventaire sur toute sa partie Nord et sur sa frange Ouest.

Cet inventaire, au même titre que les ZNIEFF n'a pas de portée réglementaire directe. Les ZICO apportent ainsi des indications sur la valeur patrimoniale des sites concernés qui doivent être pris en compte dans les documents d'aménagements.

c) Les Zones Natura 2000

La directive européenne « habitat, faune, flore » du 21 mai 1992 vise à créer un réseau écologique cohérent intitulé Natura 2000 pour la conservation des habitats naturels (groupements végétaux) et des habitats d'espèces (faune et flore). Elle regroupe et met en réseau notamment les conventions ZICO (reprises sous l'intitulé ZPS, zone de Protection Spéciale) et les ZSC (Zones Spéciales de Conservation qui concernent les habitats naturels d'intérêt communautaire).

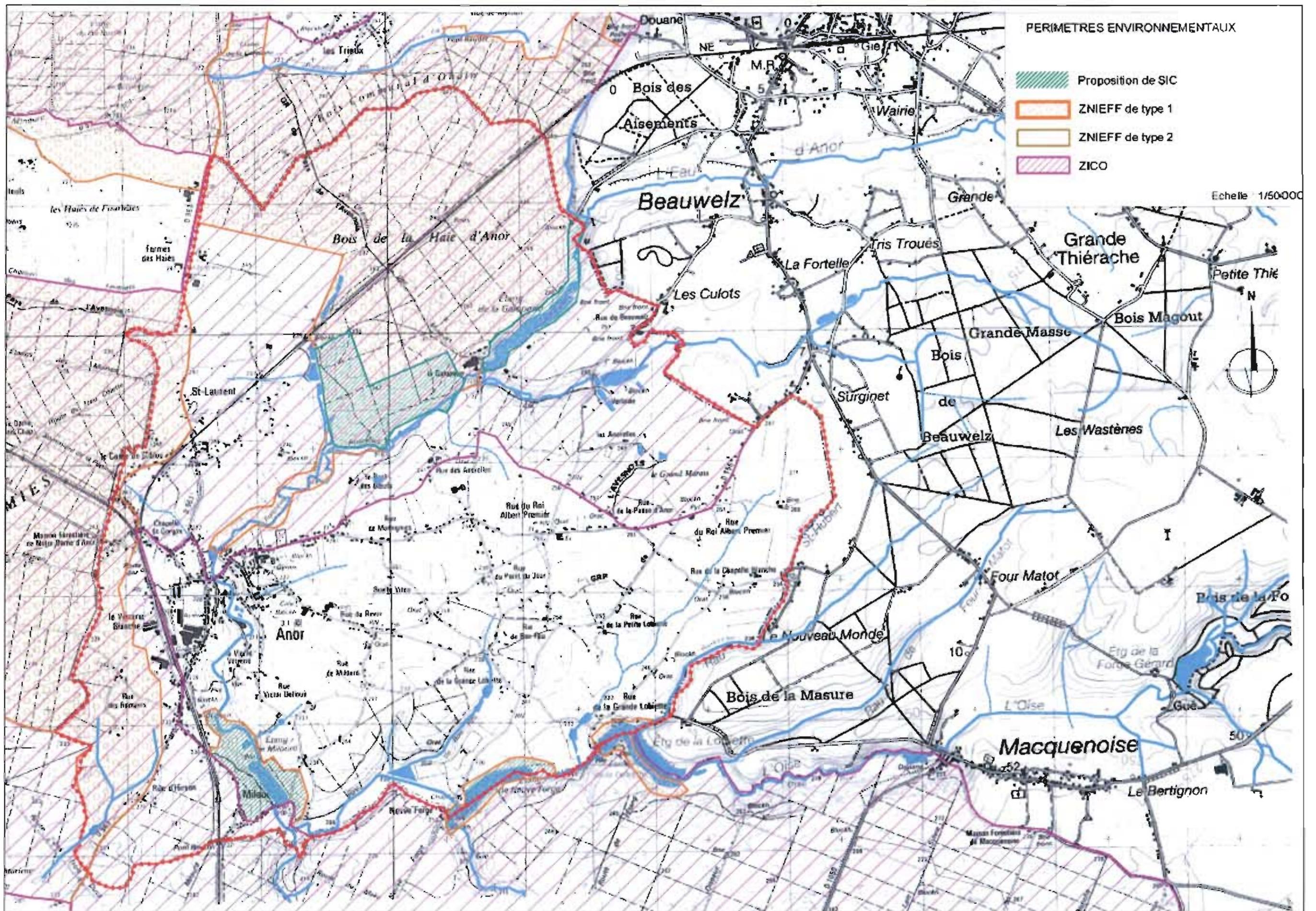
L'objectif de cette directive est le maintien de la biodiversité sur le territoire européen par une protection cohérente de la faune et de la flore dans les États membres.

Ce réseau Natura 2000 se présente sous l'inventaire SIC : Sites d'Importance Communautaire.

Plusieurs sites du territoire communal d'Anor inscrits en ZICO ont été repris pour le réseau Natura 2000. Ces sites font partie de la zone Natura n°FR3100511 intitulée « 38 Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor SPN 511 ».

On y retrouve ainsi :

- L'étang de la Galoperie
- Le bois de la Haie d'Anor
- L'étang de Milourd
- L'étang de la Neuve Forge



PERIMETRES ENVIRONNEMENTAUX

- Proposition de SIC
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- ZICO

Echelle 1/50 000



Monuments historiques

Dans un périmètre de visibilité de 50m autour des monuments classés ou inscrits s'imposent des prescriptions architecturales.

Sont ainsi concernés :

- ancienne maison communale
- ancien Hôtel Dieu
- ancienne église Saint Pierre
- la citadelle

E - Développement humain, social et économique, croissance urbaine

1- Développement de la commune et historique de ses aménagements

La croissance du Anor s'est expliquée depuis toujours par sa situation à la confluence de plusieurs systèmes qu'ils soient hydrauliques, viaire,

Aujourd'hui, une commune comme Anor tire son attractivité de facteurs complexes. Ainsi, son développement peut s'exprimer davantage en terme de volonté communale. Ces atouts sont nombreux et spécifiques : le maintien relatif de la qualité du cadre de vie qu'on attache à l'occupation du sol traditionnelle, l'activité économique importante, la situation au voisinage de grands flux, la présence de nombreux équipements et services...

Le POS de 1995 :

- Le POS de 1995 a fait l'objet de 5 modifications :
- 1^{ère} : modification de zonage et règlement pour une extension de la zone UC
- 2^{ème} : modification de zonage pour uniformiser le classement de la base militaire
- 3^{ème} : modification de zonage pour intégrer l'étude d'entrée de ville concernant le terrain au Nord, le site de la briqueterie et le terrain au sentier d'Halloy (NAr).
- 4^{ème} : reclassement de terrain de la zone UF en UB
- 5^{ème} : suppression et modification d'emplacements réservés et modification du règlement

A la lecture du document qui ne répond pas aux nouvelles orientations de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain - 2001) et UH (Urbanisme et Habitat - 2003), il convient de rappeler les fondements de ces nouveaux textes. Le PLU doit ainsi respecter :

- **L'équilibre** entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural d'une part et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages d'autre part.
- **La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale.**
- **Une utilisation économe et équilibrée** des espaces naturels, ruraux, la préservation de la qualité des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, des sites et paysages naturels et urbains, la sauvegarde du patrimoine bâti, la préservation des risques naturels prévisibles, et des nuisances de toute nature.

La première lecture des documents offre à voir une capacité d'urbanisation très importante qu'elle soit en zone urbaine ou en zone d'extension. Ainsi, la modification la plus importante (3^{ème}) visait à ouvrir à l'urbanisation de très vastes terrains situés au Nord et à l'Est de la

commune pour une surface totale de plus de 63.4 Ha. Ces terrains au POS de 1995 étaient considérés comme des réserves foncières.

Il semble que cette capacité d'urbanisation est certainement à reconsidérer par rapport à l'identité même de Anor qui s'inscrit dans une dynamique et un paysage très particuliers.

Par ailleurs, au regard du centre ancien très dense, la consommation du territoire pour de l'extension pavillonnaire présente et à venir ne favorise pas une gestion économe du territoire. De plus, d'un point de vue paysager, ces zones ne s'inscrivent pas dans une continuité identitaire de la commune.

La présence de nombreuses zones NB, peu ou non équipées, pose la délicate question des réseaux et ce d'autant plus qu'avec la loi SRU et UH, cette zone n'existe plus. La commune doit si elle veut ouvrir à l'urbanisation des terrains situés dans ces zones gérer les réseaux. Désormais "peuvent être classés en zone urbaine, les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter "(R123-5 du CU).

En terme de réglementation, le règlement ne vise pas à une densification : surface de parcelle, pourcentage d'emprise au sol par rapport au terrain de 25 à 30%.

Extrait du POS de 1995

2- Démographie

La commune d'Anor regroupait 3093 habitants en 1999.

- Les taux de variation annuels de la population sont les suivants :

	1975	1982	1990	1999
Population	3373	3109	3099	3093
variation annuelle		-1.15%	-0.04%	-0.02%

- Mouvement naturel et solde depuis 1975 :

	Commune		
	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Variation de la population (sans double compte)	-264	-10	-6
Naissance	349	365	399
Décès	270	276	275
Solde	+79	+89	+124

3- Emploi

- Population active et taux d'activité de la commune et du département en 1999 :

	1999	Evolution 1990-1999
Population active	939	-0.6%
Hommes	598	-0.5%
Femmes	341	-0.9%
Population active ayant un emploi		
Salariés	834	
Non salariés	105	
Taux de chômage	22.5%	

- Répartition de la population ayant un emploi par activité économique :

Ensemble 939

	Dans la commune de résidence	Dans une autre commune	Hors département
Nb d'actifs travaillant	258	413	268
%age d'actifs travaillant	27.5%	43.98%	28.54%

	1999		
	Ensemble	Ayant un emploi	Chômeurs
Ensemble	1225	76.7%	22.5%
15 à 24 ans	104	54.8%	39.4%
25 à 49 ans	859	77.3%	22.2%
50 ans ou +	262	83.2%	16.8%
Hommes	737	81.1%	17.5%
Femmes	488	69.9%	30.1%

La commune ne présente pas de déficit en terme de commerce de proximité plus de 100 commerces et services situés principalement dans le centre ancien.

La zone d'activités présente à l'entrée de ville le long de la RD925 accueille une vingtaine d'entreprises. L'extension de la zone d'activité prévue, est à replacer à une échelle plus vaste.

4- Habitat

- Le parc de logements depuis 1999 :

	1999	%	1990 à 1999
Parc de logements	1307		1.5%
Résidences principales	1123	85.9%	5.4%
Résidences secondaires	62	4.7%	31.9%
Logements vacants	120	9.2%	-30.6%
Logement individuel	1263	96.8%	0.6%
Logement imm. collectif	42	3.2%	35.5%
Nb moyen d'occupants	2.8		-0.1

	1999	%	1990 à 1999
Résidences principales	1123	85.9%	5.4%
Nb de pièces			
1	16	1.4%	77.8%
2	77	6.9%	-26.7%
3	214	19.1%	4.4%
4 et +	816	72.7%	9.4%
Confort			
Ni baignoire ni douche	90	8%	-59.8%
Avec chauff centrale	702	62.5%	41.0%
Sans chauff centrale	421	37.5%	-25.7%
Epoque d'achèvement			
Avt 1949	867	77.2%	0.8%
1949-1974	104	9.3%	19.5%
1975-1989	125	11.1%	5.9%
1990 ou après	27	2.4%	

1682 logements ont été construits après la dernière guerre soit 61.4% du parc.
La majorité des résidences principales est constituée de maisons individuelles (66.2%).
Moins de la moitié des habitants est propriétaire de son logement (48.5% des ménages).

Une étude¹⁰ menée par la Direction Régionale de l'Équipement en Picardie sur l'habitat met en exergue qu'en Picardie le déficit de production de logements neufs est de 1800 logements/an (l'objectif de production est de 7600 logements/an).

Ce déficit concerne tous les secteurs du parc : constructions neuves, réhabilitation de logements vacants.

Cette étude caractérise la demande locale qui concerne la décohabitation, les personnes âgées qui cherchent un logement plus petit, plus proche du centre ville avec une possibilité de médicalisation mais aussi des investisseurs qui souhaitent louer des studios ou des T2.

¹⁰ DRE, L'Habitat en Picardie, colloque Habitat Picardie, janvier 2005

"Dans le Grand Amiénois, l'offre de logement est continûment faible alors que l'emploi évolue positivement. Seule la reprise des initiatives publiques et privées peut permettre de pérenniser l'embellie constatée et de retrouver un équilibre social plus satisfaisant au travers d'une meilleure fluidité des échanges".

Ce besoin de logement s'explique par

- *le desserrement familial : c'est le facteur le plus important de formation du besoin en logement. Il correspond à une baisse de la taille moyenne des ménages qui ne peut que se poursuivre.*
- *Le taux de vacance*
- *Le renouvellement urbain*

Pour dynamiser la construction, cette étude propose

- *D'encourager l'émergence de politiques locales de l'habitat : en développant l'échelon intercommunal comme moteur des politiques locales, en développant l'effet levier du partenariat entre collectivités et en promouvant une vision durable de l'acte de construire*
- *De faciliter l'acte de construire : en encourageant et encadrant l'intervention des professionnels de la construction, en incitant à une gestion économe de l'espace et palliant le manque de foncier mobilisable à court terme, en valorisant les outils existants et clarifiant les systèmes d'aide et en mobilisant du foncier pour le logement.*

5-Equipements et commerces

- Equipement scolaire :

école maternelle et école primaire

- Equipements socioculturels et sportifs

1 terrain de football

1 salle de gymnastique

1 gymnase

• Structures de Santé

- 1 dentiste
- 1 infirmier
- 3 à 4 médecins généralistes
- 1 pharmacien

• Commerces

- 2 garages
- 2 maçons
- 1 électricien
- 1 alimentation
- 2 boulangeries
- 1 boucherie
- 1 poste
- 1 librairie
- 2 coiffeurs
- 2 cafés

- 1 tabac

La plupart des services sont dans le centre ou à proximité. Ainsi, les structures scolaires comme les équipements sportifs sont divers et répartis sur le territoire (Cf. notion de quartier).

La commune possède des équipements de santé qui font de Anor une ville bien équipée.

6-Transport et déplacement urbain

Il existe un réseau de liaison de car qui relie Anor aux agglomérations telles que Amiens ou Arras en desservant les hameaux et agglomérations alentours.

En terme de déplacement urbain, La rocade favorise grandement les échanges entre le centre ancien et le reste de l'agglomération mais aussi entre l'agglomération et le reste du territoire.

La mise en place d'un plan de circulation structure et hiérarchise la ville entre des axes structurants et des voies de desserte en sens unique.

La présence de stationnement sur la plupart des places publiques n'est pas toujours opportune. Le centre semble ne plus pouvoir absorber l'accroissement toujours exponentiel de la voiture. Aussi, il pourrait être intéressant, dans le centre ancien, de proposer un secteur piéton dans le centre en s'appuyant sur les boulevards pour la desserte et proposer des aires de stationnement dans des zones à requalifier ou à restructurer. On pourrait ainsi rendre encore plus attractif un centre dont la qualité est indéniable : architecture, urbanisme, commerces, ...

Relevé des propriétés communales

Synthèse et objectifs pour l'élaboration du projet communal

▪ **L'analyse préliminaire met en relief les faits suivants :**

1- Maîtriser les besoins d'urbanisation de la commune. L'idée d'une zone d'extension future à règlement alternatif située en cohérence avec les caractéristiques et les limites naturelles de la commune est cohérente et à exploiter.

Il s'agit aussi de traiter l'articulation des ces zones entre elles, notamment entre lotissements et zones urbaines, et de ces zones urbanisées aux zones naturelles.

Cette zone sera l'objet de prescriptions urbanistiques propres à la faire participer à **un projet urbain d'ensemble** sur la commune et permettant de faciliter, encadrer et dynamiser sa réalisation dans le cadre d'un quartier en proposant une offre diversifiée.

2- Limiter l'extension de l'agglomération en densifiant et en recomposant le tissu urbain.

3- Limiter l'extension des hameaux : il conviendrait de conserver l'identité des hameaux par une maîtrise des extensions urbaines (gestion des réseaux)

4- La nécessité d'un travail sur les espaces publics, leur définition et leur capacité de liant entre activités, paysages urbains et naturels spécifiques. L'espace public, dans le cadre conceptuel d'un projet urbain est susceptible de permettre des transitions ville/nature, urbanisation/territoire cultivé, zones d'extensions pavillonnaires/ tissu urbain traditionnel, les extensions urbaines successives (remparts, ligne SNCF, rocade, ...), le rapport avec l'eau.

5- Requalifier les entrées de ville : liant entre paysages urbains et naturels.

6- contrôler le développement de la forme urbaine et la pérennité des types architecturaux traditionnels et des occupations parcellaires.

7- Nécessite d'accompagner, de maintenir, et de développer les activités économiques, et agricoles présentes. Ceci doit se faire dans un souci de cohérence globale avec les caractéristiques paysagères, urbaines, et économiques de la commune et ce à différentes échelles : quartier, zone d'activités, ...

L'insertion de ces constructions joue un rôle capital dans la perception et dans l'intégration dans la commune.

8- Accompagner de façon précise la mutation du centre ancien : création d'une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine urbain architectural et paysager) du centre dans le périmètre des fortifications.

9- la nécessité d'un inventaire des éléments bâtis et naturels remarquables et de prescriptions les concernant : le règlement ne visant pas à cristalliser leur évolution, dans une démarche qui serait négative, mais à s'assurer que ces éléments identifiants de la commune et de sa trame urbaine ou paysagère ne disparaissent ou ne soient dénaturés par manque de sensibilisation.

Quant aux éléments naturels, la commune possède une identité paysagère très forte, caractéristique à préserver conserver et à valoriser (le choix des essences est impératif dans le maintien identitaire du paysage communal).

10- Nécessité d'accompagner, de maintenir, et de développer les caractéristiques paysagères du lieu : perspectives, limites urbaines (transitions), structure végétale, chemin vert... sans oublier d'intégrer au projet urbain les risques de ruissellement et d'inondation.

BIBLIOGRAPHIE

- Bogage et SCP Scheuer-Naudin, Anor, Fonds pour l'aménagement du Nord, section Amélioration du Cadre de Vie, 2002.

J. Cuisenier, H Ralin, F Calame, L'architecture rurale française, Nord Pas-de-Calais, La Manufacture, 1988.

ANNEXES

Le climat

La commune d'Anor bénéficie d'un climat à dominance continentale.

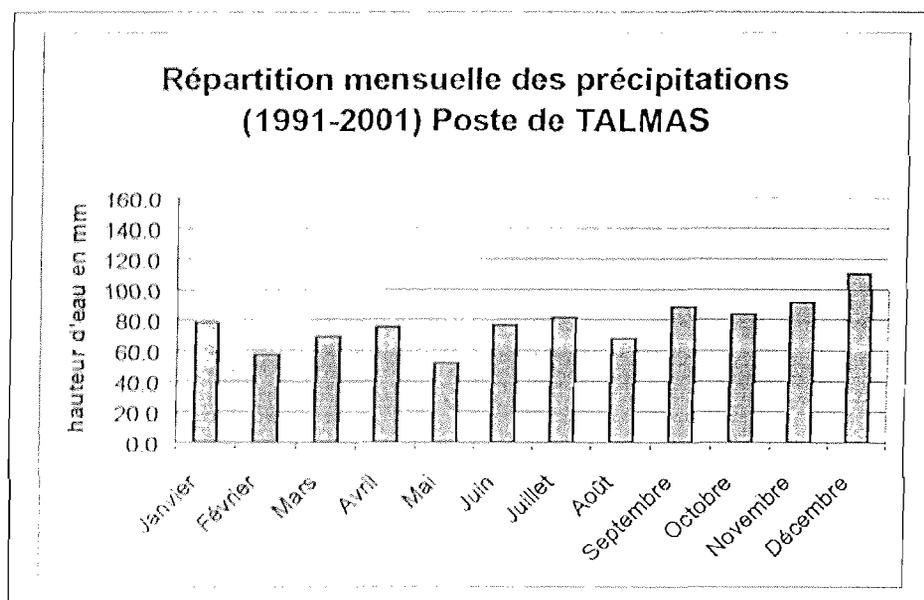
Températures (en °C) :

On note une faible amplitude thermique. La température moyenne est de 10°5 C.

	J a n v.	F é v.	M a r s	A v r i l	M a i	J u i n	J u i l.	A o û t	S e p t.	O c t.	N o v.	D é c.
Températures mini.	2. 1	1. 5	3. 4	4. 8	8. 2	1 1.	1 3	1 3. 4	1 1.	8. 7	4. 8	2. 9
Températures maxi.	6. 5	7. 1	9. 5	1 2. 4	1 6. 1	1 8. 6	2 0. 8	2 1. 1	1 8. 9	1 5. 5	1 0. 4	7. 5
Températures moy.	4. 3	4. 3	6. 5	8. 6	1 2. 2	1 4. 9	1 7. 1	1 7. 3	1 5. 0	1 2. 1	7. 6	5. 2

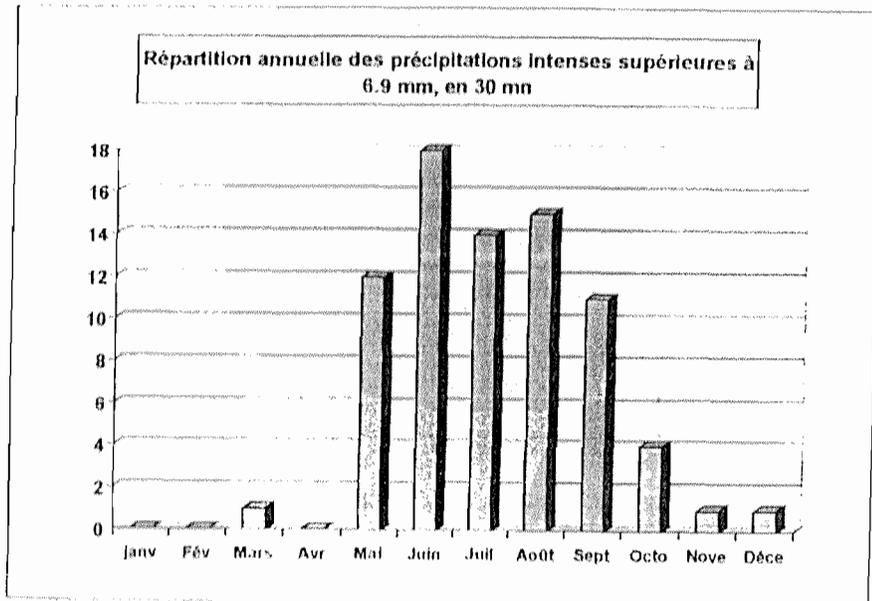
Précipitations (en mm) :

La hauteur moyenne totale de pluie par an se situe autour de 750 mm avec une pluviométrie annuelle comprise entre 700 et 1000 mm par an. Quel que soit le mois de l'année, les pluies sont fréquentes. On note cependant un maximum pour le mois de décembre (110 mm) et un minimum pour les mois de février et mars avec une moyenne de 50 mm environ).



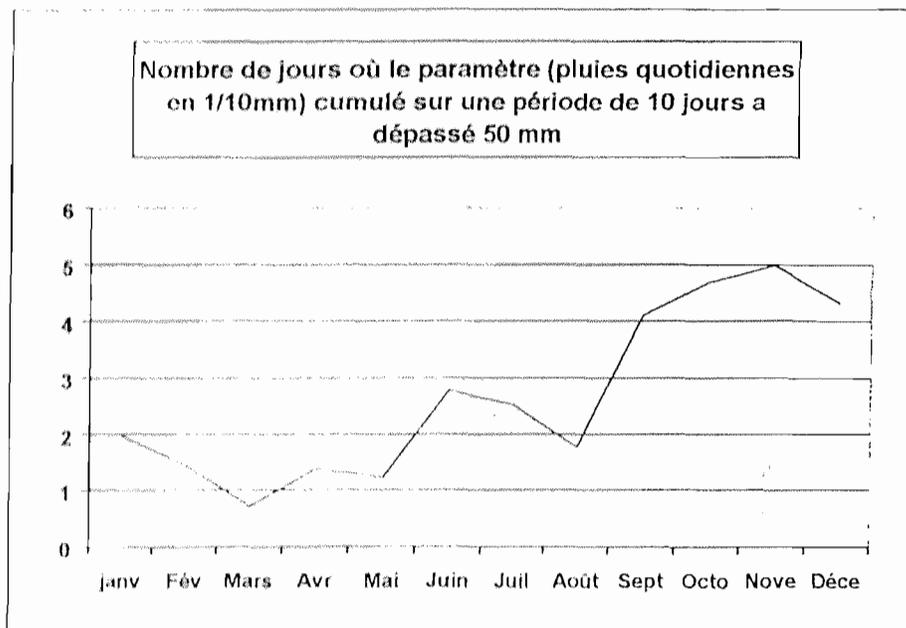
Ces pluies associées à la topographie, au couvert végétal et aux pratiques culturales sont propices aux risques d'érosion du sol et au ruissellement. Parmi la répartition des pluies, deux périodes majeurs sont recensées face aux aléas ci avant définis.

Les pluies printanières et estivales sont caractérisées comme des pluies brèves et intenses considérées comme des pluies orageuses. Les orages de mai et juin peuvent causer le plus de dégâts car ils tombent sur un sol fraîchement travaillé et encore peu couvert par la végétation.



Source : METEO FRANCE

Les pluies hivernales, de faible intensité mais régulières et abondantes particulièrement entre les mois de Septembre et Décembre peuvent quant à elles provoquer des dégâts, non pas par leur brutalité mais par un engorgement progressif du sol, un développement de la croûte de battance sur les sols limoneux et un refus à l'infiltration.



Source : METEO FRANCE

Vent et Insolation :

Les jours sans vent sont rares. Les vents dominants sont de secteur Sud Ouest.

	J a n v	F é v	M a r s	A v r i l	M a i	J u i n	J u i l	A o û t	S e p t	O c t	N o v	D é c
Vitesse moy. en m/s	5 3	5 2	5 2	4 9	4 3	4 0	4 0	3 9	4 1	4 3	4 8	5 1
Vitesse max. en m/s	4 2	4 2	3 5	3 4	3 0	2 9	2 6	2 5	3 0	3 3	3 4	3 8
direction du vent	w	s w	s w	w	w	s w	s w	w	w	s w	s w	s w
N. jours vent violent	8	6	8	6	4	3	3	3	4	5	6	8

Le brouillard est souvent observable dans cette région est ce, environ 80 jours par an. Les brouillards particulièrement épais sont observés dans ce secteur lors des mois de mars et de novembre.

La forte nébulosité du département engendre quant à elle une faible insolation (moins de 1600 heures en moyenne par an).

